

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

Dimanche 16 Juillet 2023- Prix 20 DA <http://www.lesenjeuxeco.dz> ■ N°165 ■

PAIEMENT SUR TPE
Plus
de 1,4 million
d'opérations
en 5 mois

P 3

DU QATAR À LA CHINE

Tebboune consolide les efforts de l'Algérie

Avant sa visite d'Etat en Chine, prévue demain Lundi, le président de la République a fait un crochet par le Qatar. Selon le communiqué de la Présidence, le Chef de l'Etat est en visite de travail, samedi et dimanche, au Qatar, avant de se rendre en Chine pour une visite d'Etat de trois (03) jours.

P 3

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Six mesures
annoncées
par la tutelle

Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid a déclaré que l'un des objectifs de son département est de soutenir l'entrepreneuriat en milieu universitaire. Il ne s'agit pas seulement d'intentions, mais d'actions concrètes sur le terrain, précise-t-il.

P 2



RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS ET TRANSFÉRÉS À L'ÉTRANGER

Benabderhmane lance un appel aux partenaires étrangers

L'Algérie poursuit ses efforts pour la récupération des fonds détournés d'une manière illicite à l'étranger. Le Premier ministre, Aïmène Benabderhmane, a indiqué hier à Alger que la corruption est un phénomène transnational aux ramifications et formes multiples, d'où la nécessité d'une planification stratégique reposant sur des bases et des méthodologies scientifiques.

P 5

DEMANDE DE PÉTROLE EN 2024

L'Opep prévoit une augmentation de 2,2 mb/j

Alors que l'OPEP a drastiquement réduit son offre au cours de ces derniers mois et que malgré tout certains producteurs s'empressent de relever leurs productions, la hausse de la demande l'année prochaine, devrait être une opportunité pour ces pays. Selon l'OPEP, en 2024, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 2,2 millions de barils par jour.

P 4

Géant
ELECTRONIC

Moi, c'est Géant... www.geant-dz.com | info@geant-dz.com | [geantelectronics](https://www.facebook.com/geantelectronics) أنا، صح جيون

ABONNÉS À INTERNET
FIXE

L'Algérie 2^e

en Afrique et 3^e dans le monde arabe

L'Algérie a enregistré en début 2023 plus de 5 millions d'abonnés à Internet fixe contre 3,5 millions en début 2020, se hissant ainsi à la 2^{ème} place en Afrique et à la 3^{ème} dans le monde arabe en matière de nombre d'abonnés à Internet fixe, selon des données publiées jeudi par les Services du Premier ministre à l'issue de la réunion hebdomadaire du gouvernement. Lors de cette réunion, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, le gouvernement a entendu une communication du ministre de la Poste et des Télécommunications sur l'état d'exécution du plan d'action relatif à l'amélioration de la connexion internet. S'agissant de l'accès au réseau des télécommunications, le secteur a enregistré en début 2023 "plus de 5,12 millions d'abonnés à Internet fixe, dont plus 776.000 abonnés à la technologie FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné) à travers les 58 wilayas, contre 3,5 millions en début 2020, ce qui place l'Algérie au 2^{ème} rang africain et au 3^{ème} rang arabe en matière de nombre d'abonnés à Internet fixe", précise un communiqué. Selon la même source, l'exposé du ministre a mis en évidence "les efforts déployés par l'Etat en matière de développement d'Internet en Algérie", précisant, à ce titre, qu'en matière d'Internet mobile, "le nombre d'abonnés est passé de 37 millions en 2020 à 45 millions à fin 2022, dont une couverture 4G de 82% de la population".

Il a été relevé également que "la capacité de la bande passante internationale est passée de 1,5 téraoctet par seconde en 2020 à 7,8 téraoctets par seconde à la fin de l'année 2022, permettant la multiplication de cinq (5) fois du débit minimum de connexion, qui est passé de 2 à 10 mégabits par seconde et ce, sans incidence sur les tarifs", ajoute le communiqué.

R.E.

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Six mesures annoncées par la tutelle

Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid a déclaré que l'un des objectifs de son département est de soutenir l'entrepreneuriat en milieu universitaire. Il ne s'agit pas seulement d'intentions, mais d'actions concrètes sur le terrain, précise-t-il dans une publication postée sur son

Par Slimane T

En effet, pas moins de six (6) mesures, en ce sens, ont été annoncées lors d'un Conférence nationale sur l'entrepreneuriat en milieu universitaire, organisée en coordination entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications.

La première mesure consiste, détaille Yacine Oualid, à lancer des centres de développement de l'entrepreneuriat au niveau de toutes les universités du pays, dont les missions seront la formation, la sensibilisation et l'accompagnement. Ces structures visent à accompagner et à soutenir le parcours entrepreneurial des étudiants en offrant une formation intégrée à l'entrepreneuriat pour les porteurs de projet. D'autre part, ajoute-il, « nous avons lancé la plateforme moukawil. dz pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat, qui contient un guide détaillé pour chaque étape que peuvent entreprendre les personnes intéressées à lancer leur projet, et une base documentaire diversifiée qui facilite l'accès à l'information sur les diverses démarches administratives liées au domaine de l'entrepreneuriat».

Quant à la troisième action, « nous avons

annoncé la création du statut d'étudiant entrepreneur, qui permettra aux étudiants de profiter d'horaires réduits afin de consacrer plus de temps à leurs activités entrepreneuriales».

Quatrièmement, ajoute le ministre, il a été décidé également l'introduction du diplôme d'Étudiant Entrepreneur, qui donnera aux étudiants la possibilité de se concentrer sur l'entrepreneuriat dans le cadre de leurs études. Ce certificat permet également aux étudiants de mettre en œuvre des projets de fin d'études, notamment ceux qui portent sur la création d'une start-up, d'une entreprise ou une petite entreprise.

Cinquièmement, le ministère a lancé le "Guide de l'entrepreneur". C'est un guide composé de 10 chapitres informatifs. Il fournit des informations détaillées sur les différentes procédures administratives liées à l'entrepreneuriat en Algérie, telles que la législation et la réglementation, le financement, les dispositifs d'accompagnement, les impôts, gestion d'entreprise, création d'entreprise, exportation et internationalisation. , sécurité sociale et accompagnement.

Sixièmement, les services des deux ministères commenceront à organiser des campagnes de sensibilisation pour la promotion de l'entrepreneuriat en milieu universitaire, en organisant des conférences, des ateliers, des concours d'idées et des événements de communication visant à encourager les étudiants à explorer le po-

tentiel de l'entrepreneuriat et leur fournir des outils pour réussir.

M. Oualid a expliqué qu'au cours de l'année dernière, et en collaboration avec la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT) et de l'accélérateur public de start-up Algeria Venture, «une grande campagne de sensibilisation sur l'importance de l'entrepreneuriat a été menée et a touché près de 100.000 étudiants». Le ministre a annoncé que l'objectif visé cette année «est d'atteindre le chiffre 400.000 étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat, avec l'ambition de porter ce chiffre à 1 million d'étudiants à l'horizon 2024, afin de semer l'esprit d'entrepreneuriat dans le milieu universitaire», a-t-il expliqué.

Il est à souligner que lors de cette conférence, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a procédé, jeudi dernier à Alger, au lancement de 84 maisons de l'entrepreneuriat à travers différentes universités du pays.

Le ministre a indiqué que la création de maisons de l'entrepreneuriat en milieu universitaire "s'accompagnera de la création du statut de l'étudiant-entrepreneur et du diplôme de l'étudiant-entrepreneur en vue de faciliter l'accès des diplômés universitaires au monde du travail et leur permettre de contribuer à la création de richesse".

RENTÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

De nouvelles spécialités créées

A quelques jours de l'annonce des résultats du baccalauréat session juin 2023, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari a animé, ce samedi, une conférence de presse au cours de laquelle il a décliné les nouveautés des inscriptions des lauréats dans les universités et grandes écoles.

Il a annoncé, à ce titre, que les nouvelles filières seront ouvertes, pour être en diapason avec les offres du marché du travail. Il a cité des formations dans le dessalement de l'eau

de mer, l'informatique quantique et l'hydrogène vert.

Par ailleurs, des établissements universitaires sont créés à la nouvelle ville de Sidi-Abdallah, dans les spécialités suivantes : nanotechnologie et les systèmes indépendants. La rentrée universitaire 2023-2024 connaîtra également l'inauguration de l'école de cyber sécurité et l'école supérieure des enseignants sur les sciences technologiques à Saida.

Le ministre de tutelle a rappelé que des annexes des facultés de médecine et de pharmacie sont ouvertes dans plusieurs wilayas

pour désengorger celles d'Alger notamment.

Il a évoqué aussi le mécanisme adopté dans l'orientation des nouveaux bacheliers, soit calcul de la moyenne pondérée mais aussi prise en charge de la moyenne générale obtenue aux épreuves du bac si elle est plus avantageuse. Kamel Baddari a affirmé que la plateforme numérique e-services messed met propose 54 prestations aux étudiants universitaires.

R.E.

UGTA

Un Congrès extraordinaire prévu les 23 et 24 juillet

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) tiendra son Congrès extraordinaire les 23 et 24 juillet à Alger, indique, vendredi, la Centrale syndicale dans un communiqué. Cette décision a été prise "à l'unanimité" lors de la réunion du Comité national de préparation du

Congrès extraordinaire, supervisée par le président du Comité et Secrétaire général (SG) par intérim de l'UGTA, Hammou Touahria, et tenue, jeudi, à l'Institut national de recherche et d'études syndicales (INERS) à El Achour. Il a également été convenu de "tenir des conférences régionales les 20 et 21 juillet dans les quatre

points régionaux à déterminer ultérieurement", mais également d'"extraire et d'envoyer une liste de délégués en fonction des engagements et de la liquidation financière déclarée au niveau de la Direction des finances de la Centrale syndicale", en tenant compte de "+la représentation des femmes+ et de l'élément +jeu-

nesse+ dans la liste à transmettre". Dans ce contexte, le Comité national de préparation du Congrès a appelé à "une adhésion massive pour la réussite de ce Congrès décisif dans le processus de l'organisation syndicale, et à faire montre d'engagement, de discipline et de sens des responsabilités".

Quotidien économique

Les Enjeux
Eco

Edité par la
SARL

Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant
Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication
Radji Zahir

Siège social
30, Rue Mehdi Ibn Toumert Bologhine
Ibn Ziri Alger

Siège de la rédaction
03, Rue Ali Boumendjel
Square Port Said, Casbah
email: lesenjeuxeco@gmail.com
ccb : BDL 005
00170000003889 09

Impression
Centre : SIA

Distribution
Centre:
les enjeux Eco

PUBLICITÉ

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité «ANEP» ALGER:

PUBLICITÉ 1, avenue Pasteur
email: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
Tél. : (021) 71.16.64 - 73.71.28
Fax : (021) 73.95.59
(021) 73.99.19

DU QATAR À LA CHINE

Tebboune consolide les efforts de l'Algérie

Avant sa visite d'Etat en Chine, prévue demain Lundi, le Président de la république a fait un crochet par le Qatar. Selon le communiqué de la Présidence, le Chef de l'Etat est en visite de travail, samedi et dimanche, au Qatar, avant de se rendre en Chine pour une visite d'Etat de 3 jours.

Par Reda Hadi

Selon la même source, le Président rencontrera l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al Thani. Si aucun détail, n'a été donné sur le menu des discussions, qu'il aura, des observateurs disent que dans un contexte politico-économique en pleine mutation, avec l'échec de la mondialisation qui a montré ses limites et l'émergence de nouveaux blocs économiques tels que les BRICS ou la ZLECAF, avec en prime une configuration géopolitique d'un nouvel ordre, les liens entre les pays émergents ne peuvent que plus se raffermir. La visite de Tebboune estiment-ils devrait s'inscrire dans cette configuration de rapprochement et d'affirmation des liens. Entre le Qatar et l'Algérie, les relations sont à un niveau jugé excellent. Si le relations entre ces deux pays, ne fait que progresser et s'affermir, c'est du au faite, que malgré quelque divergences, les deux capitales ont su les faire taire au profit d'un intérêt commun, la réussite gagnant-gagnant.

C'est alors plus que dans un esprit d'entente plus que cordiale. Le ciel est dégagé entre les deux pays, que l'Ambassadeur du Qatar, a affirmé que la coopération qui unit les deux pays est exemplaire et que le meilleur est à venir.

Les relations entre l'Algérie et le Qatar

sont en train d'évoluer en se renforçant à chaque occasion de rencontre entre les dirigeants des deux pays. Elles sont mêmes au beau fixe, comme le laisse entendre Son Excellence, l'ambassadeur du Qatar en Algérie.

Pour illustrer cette relation exemplaire, il est important de souligner que quelques mois après avoir été l'invité d'honneur des Jeux méditerranéens d'Oran, l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al-Thani, est revenu en Algérie pour assister personnellement au Sommet arabe d'Alger.

Pour ce dernier, les relations entre son pays et l'Algérie sont un modèle de l'intégration interarabe et que des étapes charnières ont été franchies en 2022 dans les relations bilatérales en faveur d'un partenariat stratégique prometteur», expliquant que «le meilleur est venir.

À ce sujet dit-il, il est bien d'évoquer les relations algéro-qataris, mais il serait mieux de les appliquer sur le terrain», considérant que «les perspectives de la coopération économique sont de fermes convictions entre les frères des deux pays».

Pour précision, la Ligue qatarie des hommes d'affaires s'est félicitée de la promulgation de la nouvelle loi algérienne sur l'investissement, qui offre des opportunités créatrices de richesse pour les deux parties, chose qui facilitera pour accéder au marché de la production et de l'industrie en Algérie.

Avec cette escale, Tebboune joue sur du velours affirmant des économistes et ce déplacement intermédiaire avant la Chine, ne peut être interprétée que par la volonté de l'Algérie de confirmer les relations fraternelles, et économiques, et ce d'autant plus qu'avec 74% de tous les investissements étrangers, le Qatar est le plus gros investisseur en Algérie.

Ce chiffre a été relevé, par le président de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie (CACI), dans une déclaration à l'agence de presse qatari (QNA news).

Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a connu une augmentation significative, et il existe de part et d'autre la volonté réelle pour accroître le volume des investissements, notamment, dans le domaine de la pétrochimie et le tourisme entre autres.

De plus, Tebboune n'est pas à sa première visite dans ce pays, puisque profitant d'une dynamique favorable aux relations algéro-qataris, le chef de l'Etat avait effectué une visite au Qatar, en février 2022 à l'invitation de Cheikh Tamim ben Hamad Al-Thani.

Des échanges de visite dont le contenu et la portée sont entretenus par des appels téléphoniques réguliers et des rencontres entre responsables des deux pays dans l'objectif d'œuvrer davantage à la coopération bilatérale.

ALGÉRIE-QATAR

Des relations fraternelles privilégiées

L'Algérie et l'Etat du Qatar entretiennent des relations fraternelles privilégiées marquées par une concertation constante sur plusieurs dossiers et questions arabes, régionales et internationales, des relations devant connaître une forte impulsion à la faveur de la visite de travail qu'effectuée, samedi et dimanche, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune dans ce pays frère.

En effet, les relations algéro-qataris ont connu ces dernières années un développement sans précédent porté par la volonté animant les dirigeants des deux pays à les hisser à des niveaux supérieurs. Les rencontres, les entretiens bilatéraux, les consultations et les échanges de visites entre le président de la République et son frère l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al Thani ont fortement contribué au raffermissement et au développement de ces re-

lations d'exception.

Dans ce cadre, la visite du Président Tebboune au Qatar, en février 2022, aura été une importante halte en ce qu'elle a contribué à l'inauguration d'une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays frères qui entendent jeter les bases d'un partenariat stratégique reposant sur une confiance mutuelle. La visite de l'Emir de l'Etat du Qatar en Algérie en février 2020 a également contribué à la consolidation de la coopération bilatérale à tous les niveaux, notamment sur le plan économique avec des investissements qataris en forte hausse dans plusieurs secteurs d'activité. Le Président Tebboune a qualifié, à plusieurs occasions, les relations algéro-qataris de fraternelles et d'excellentes, tandis que le chef d'Etat qatari a salué le rôle de l'Algérie aux niveaux régional et arabe, ainsi que son registre riche en réalisations en matière de résolution des conflits. Les deux pays ont franchi en 2022 des pas impor-

tants sur la voie du renforcement de l'action commune et du développement de la coopération dans différents domaines. L'Algérie et le Qatar ont, en effet, signé plusieurs mémorandums d'entente et d'accords de coopération, dont un accord portant sur l'établissement de consultations politiques et une coordination entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays, un autre sur la coopération juridique et judiciaire, en sus de la signature de plusieurs conventions dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la santé et de l'enseignement supérieur. Outre l'inauguration, l'été 2022, de la ligne aérienne directe Alger-Doha, les deux pays ont lancé les projets de réalisation de l'hôpital algéro-qatari-allemand, et de l'extension du complexe de l'entreprise sidérurgique Algerian Qatari Steel (AQS) à Bellara (wilaya de Jijel). Dans ce contexte, les deux parties se sont félicitées du niveau de concertation et de coordination bilaté-

rales et formulé le souhait de les élargir pour couvrir tous les domaines. Elles ont, en outre, souligné la convergence totale des vues sur les différents dossiers, notamment à l'égard des questions arabes, régionales et internationales, convenant de coordonner leurs positions pour renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde.

L'Algérie et le Qatar plaident pour des solutions pacifiques aux crises survenant dans le monde et encouragent les actions visant l'établissement de relations internationales équilibrées basées sur la charte onusienne. Les deux pays, qui militent aussi pour l'unité et la solidarité interarabes afin de surmonter les différentes crises, s'accordent à soutenir et à renforcer les cadres et mécanismes de l'action arabe commune.

APS.

PAIEMENT SUR TPE

Plus de 1,4 million d'opérations pour 11,5 mds de DA en 5 mois

Le nombre de paiements sur terminaux de paiement électronique (TPE) s'est élevé à plus de 1,4 million d'opérations entre janvier et mai, pour un montant de 11,5 milliards (mds) de DA, selon des données rendues publiques par le Groupement d'intérêt économique Monétique (GIE Monétique).

Sur cette même période, le pic d'opérations de paiement a été enregistré au cours du mois de mars avec 321.387 paiements via TPE pour un montant dépassant les 2,5 mds de Da, précise le GIE monétique dans un bilan publié sur son site web, relevant une hausse du nombre de TPE en exploitation à fin mai dernier à 49.375 contre 46.263 TPE fin 2022.

GIE monétique a rappelé aussi que plus de 2,7 millions de paiements via TPE avaient été recensés durant l'année 2022 pour un montant total de 15,1 mds de Da.

Le nombre de cartes de paiement électronique en circulation, s'est élevé quant à lui à plus de 15,2 millions de cartes interbancaires (CIB) et Edahabia d'Algérie Poste, détaille encore la même source.

Concernant le paiement sur Internet, le nombre total des transactions effectuées entre janvier et mai a dépassé les 4,6 millions d'opérations pour un montant total sur cette même période de 10,3 mds de DA. Actuellement, 370 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur Internet par carte interbancaire. Il s'agit notamment des grands facturiers à l'image de l'Algérienne des eaux (ADE), Sonelgaz, Algérie télécom, les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies d'assurance et de transport aérien, ajoute GIE monétique. Selon le bilan, le nombre global des transactions enregistrées, depuis le lancement du paiement sur Internet en 2016, est de 26,5 millions d'opérations pour un montant dépassant 47,3 milliards de DA.

Le paiement par mobile, ouvert "dans une première phase" qu'en intra-bancaire (client d'un même établissement bancaire) a enregistré sur les cinq premiers mois de 2023 un total de 13,5 millions de transactions, pour un montant de 9,6 mds de Da.

Quant au service de transfert d'argent par mobile (p2p), il a été enregistré 5,3 millions de transactions pour valeur de 66,99 mds de DA.

S'agissant des retraits opérés sur les ATM (distributeur automatique de billets), le nombre d'opérations a dépassé les 70,3 millions de transactions d'une valeur de 1.319 mds de DA durant la même période.

Le parc des distributeurs automatiques de billets en exploitation compte 3728 automates à fin mai 2023 contre 3640 appareils recensés fin 2022, selon les données de GIE monétique.

Créé en 2014, le groupement GIE Monétique est composé de 18 banques en plus d'Algérie poste, et auquel la Banque d'Algérie contribue en tant que membre non-adhérent afin de s'assurer de la conformité des systèmes, des outils de paiement et des standards en vigueur.

Le GIE monétique qui vise à promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique, supervise le système monétique à travers la généralisation des moyens électroniques de paiement.

Il veille aussi sur le système monétique via la gestion des standards, les spécifications et normes, la définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle, ainsi que la gestion de la sécurité des paiements.

R.E.

DEMANDE DE PÉTROLE
EN 2024**L'Opep prévoit une augmentation de 2,2 mb/j**

Alors que l'OPEP a drastiquement réduit son offre au cours de ces derniers mois et que malgré tout certains producteurs s'empresent de relever leurs productions, la hausse de la demande l'année prochaine, devrait être une opportunité pour ces pays.

Selon l'OPEP, en 2024, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 2,2 millions de barils par jour, pour atteindre un total quotidien de 104,3 millions de barils. Ce taux de croissance est deux fois plus élevé que celui prévu par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui conseille les pays importateurs et les consommateurs en général.

L'un des catalyseurs de cette situation est la demande chinoise qui reste solide malgré les indicateurs économiques incertains, ce qui devrait se poursuivre l'année prochaine. L'augmentation prévue de la demande devrait dépasser l'augmentation de l'offre des pays non membres de l'OPEP.

Cela pourrait permettre à l'OPEP d'assouplir les contraintes de production imposées cette année pour stabiliser les prix.

D'ailleurs, plusieurs producteurs africains du cartel envisagent de soumettre une demande de relèvement de leurs plateaux de production pour 2024, lors d'une réunion qui devrait avoir lieu d'ici novembre prochain.

L'OPEP, dirigée par l'Arabie saoudite et ses partenaires, a en effet mis en œuvre des réductions de production pour équilibrer le marché dans le contexte d'une économie mondiale morose et d'une offre élevée. Les prix du pétrole ont récemment dépassé les 80 dollars le baril à Londres, atteignant leur plus haut niveau en deux mois.

La hausse des prix est également due aux réductions unilatérales supplémentaires effectuées par l'Arabie saoudite en juillet et en août. En juin, les 13 pays membres de l'OPEP ont pompé en moyenne 28,2 millions de barils par jour, soit un peu plus que le mois précédent, comme l'indique le rapport.

Agence

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Examen de l'avant-projet de la loi de finances rectificative pour l'année 2023

Le gouvernement a examiné, jeudi lors de sa réunion hebdomadaire, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, un avant-projet de la loi de finances rectificative pour l'année 2023.

Selon un communiqué des Services du Premier ministre, ce projet de loi présenté par le ministre des finances intervient pour "introduire des actions et dispositions rectificatives en vue de prendre en charge des dépenses courantes supplémentaires liées notamment à certaines mesures prises par les pouvoirs publics".

Ces mesures visent "la préservation et le soutien du pouvoir d'achat des ménages, le renforcement de la sécurité alimentaire et la consolidation du programme d'investissement public au profit de certaines wilayas pour assurer une croissance inclusive et durable", souligne la même source.

Par ailleurs, une communication sur l'état d'exécution du programme de stockage des céréales a été présentée également lors de cette réunion.

Selon un communiqué des Services du Premier ministre, "le ministre de l'Agriculture et du développement rural a présenté une communication sur l'état d'exécution du programme de renforcement des capacités de stockage des céréales et ce, dans le cadre du suivi périodique par le gouvernement de ce dossier".

"Cet examen permet d'offrir une évaluation continue ainsi qu'une visibilité sur l'état d'avancement de la réalisation de ce projet stratégique décidé par le président de la République", a-t-on souligné de même source.

FONCIER ÉCONOMIQUE ET MARCHÉS PUBLICS

Les précisions du ministre des Finances

Deux nouveaux projets de loi ont atterri ce jeudi 13 juillet devant la plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN). Il s'agit des textes relatifs aux marchés publics et au foncier économique. Les deux textes ont été présentés par le ministre des Finances, Laaziz Fayed.

Synthèse S R

A l'issue du vote en plénière, les deux projets de loi ont été adoptés par les députés, avec des amendements, sur la forme, apportés à la mouture présentée par le gouvernement. Il ne reste, donc, que la validation et quitus des membres du Conseil de la Nation pour leurs entrées en application. Les deux textes ont été présentés ce jeudi devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation le Conseil de la Nation.

Un exposé sur le texte de loi définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement, ainsi que le texte de loi définissant les règles générales relatives aux marchés publics, indique un communiqué du Conseil.

Le ministre des Finances a expliqué que le texte de la première loi s'inscrivait dans le cadre de la révision du cadre juridique de l'investissement de manière à le rendre "plus attractif", à travers la loi sur l'investissement promulguée l'année dernière, laquelle prévoit une batterie de facilitations visant à améliorer le climat d'investissement.

Le texte concrétise une nouvelle approche "purement économique" dans la gestion du foncier économique destiné à l'investissement, "tel que souligné, à maintes occasions, le président de la République, pour venir à bout de la bureaucratie, conférer davantage de transparence au traitement des dossiers d'investissement, simplifier les procédures d'octroi du foncier économique et accompagner véritablement les investisseurs", a-t-il

précisé.

Et d'expliquer que le foncier économique sera désormais du ressort exclusif de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via son guichet unique, sous forme de concession de gré à gré pour une durée de 33 ans, renouvelable et cessible après concrétisation effective et mise en service du projet. S'agissant du deuxième texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le représentant du Gouvernement a indiqué qu'il intervenait en application des dispositions 139 alinéa (10) de la Constitution, visant la définition de la loi des marchés publics, hissée au niveau des domaines régis par la loi, ce qui est considéré comme "un pas vers des niveaux supérieurs en termes de normes juridiques, constituant un autre outil juridique pour les deux chambres du Parlement à même de créer des voies et des moyens pour contrôler la gestion des dépenses publiques".

De surcroît, "ce progrès des normes juridiques est appuyé et renforcé par une vision claire qui a pour objectif d'éclaircir les ambiguïtés de certaines dispositions compliquant cet article et faisant de lui une source permanente de conflits et de procédures bureaucratiques sans fin", a ajouté le ministre.

Le ministre a poursuivi son exposé en expliquant que l'objectif de ce texte de loi était de simplifier le domaine des marchés publics via un cadre juridique clair, transparent et compréhensible par tous, devant être respecté pour activer son efficacité et assurer les résultats souhaités.

Il a également affirmé que le texte de loi s'inscrivait dans la lignée des lois y afférentes, liées notamment à la performance, à la concurrence, à la comptabilité publique et à l'investis-

sement, et que cet amendement de l'arsenal juridique visait l'économie nationale dont les dépenses publiques mises en œuvre par les marchés publics constituaient un facteur de développement et de croissance économique.

De plus, ajoute le ministre, "le texte de loi tend, dans le cadre de la mise en œuvre de la demande publique, à encourager le recours aux énergies renouvelables pour la protection de l'environnement et le développement durable".

Les dispositions de la loi prévoient aussi "une clause sociale considéré aujourd'hui comme l'un des instruments privilégiés à même de faire des marchés publics un levier pour soutenir les politiques publiques d'insertion professionnelle et d'emploi, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi".

A l'issue de la présentation du ministre, les membres de la commission ont abordé plusieurs points, saluant la teneur du texte de loi relatif aux marchés publics, étant un outil efficace pour la réalisation des projets de développement local, mettant en avant l'importance des législations dans les marchés publics, qui consacrent la transparence et éradiquent le népotisme et les dépassements qui rongent l'économie nationale.

La commission des affaires économiques et financières s'attèle actuellement à l'élaboration de ses deux rapports préliminaires, en vue de les présenter devant les membres du Conseil, en séance plénière prévue le lundi 17 juillet 2023.

SOMMET AFRICAÏN SUR LE CLIMAT

Mme Dahlab représente l'Algérie à une réunion préparatoire au Kenya

Chargée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahlab, a représenté l'Algérie aux travaux de la réunion préparatoire de haut niveau des présidents et chefs d'Etats africains, en prévision du Sommet africain sur le climat prévu du 4 au 6 septembre prochain au Kenya, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère. Dans son intervention lors de cette réunion préparatoire, tenue mercredi au Kenya par visioconférence sous la présidence du chef d'Etat kenyan, président du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques (CAHOSCC), Mme Dahlab a affirmé le soutien de l'Algérie pour le succès de ce Sommet, et insisté sur "l'importance

de placer le continent africain au cœur de la problématique du financement climatique, l'Afrique étant la plus affectée par les effets négatifs du changement climatique", a précisé la même source.

Mme Dahlab a appelé, en outre, à "l'adoption d'une approche inclusive pour réaliser la stratégie africaine pour le financement climatique", soulignant l'importance de "prendre en ligne de compte les préoccupations des Etats africains et les différentes initiatives continentales".

Elle a cité, dans ce cadre, l'initiative du président de la République concernant la création d'un mécanisme africain de réponse aux catastrophes naturelles, qui se veut, a-t-elle estimé, "le meilleur moyen pour protéger notre continent", selon la même source. Cette initiative continentale "s'inscrit en

droite ligne avec notre stratégie nationale", a affirmé la ministre, rappelant que l'Algérie avait élaboré une nouvelle loi relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. Adoptée en réunion du gouvernement le 31 mai 2023, cette loi classe les phénomènes climatiques violents comme "risque majeur".

La réunion préparatoire à laquelle ont pris part des représentants des Etats du continent africain dont le président zambien et le premier ministre égyptien, a porté sur les préparatifs du Sommet africain sur le climat.

R E.

RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS ET TRANSFÉRÉS À L'ÉTRANGER

Benabderhmane lance un appel aux partenaires étrangers

L'Algérie poursuit ses efforts pour la récupération des fonds détournés d'une manière illicite à l'étranger. Le Premier ministre, Aïmène Benabderhmane, a indiqué hier à Alger que la corruption est un phénomène transnational aux ramifications et formes multiples, d'où la nécessité d'une planification stratégique reposant sur des bases et des méthodologies scientifiques, en s'inspirant des expériences des autres pays et en coopérant avec les organisations activant dans ce cadre.

Par Sirine R

Il a, à ce propos, appelé les partenaires étrangers à aider l'Algérie à récupérer ses fonds détournés vers leurs pays.

« Nous demandons à tous les organes et pays où sont domiciliés les fonds détournés dans le cadre de la corruption de nous aider à les récupérer », a dit le Premier ministre lors de son allocution à l'ouverture des travaux d'un Forum organisé par la Haute Autorité de lutte et de prévention contre la corruption, dont il a donné le lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence.

Dans ce cadre, le Premier ministre a estimé qu'il « n'est pas normal que ces pays nous demandent de lutter contre la corruption et refusent de nous aider à récupérer les fonds détournés en offrant même parfois un refuge à cet argent ».

Des milliards de dollars ont été transférés illicitement du territoire algérien vers l'étranger, détournés par les oligarques de l'ancien régime. Leur récupération a constitué une promesse centrale dans la campagne électorale du Président Abdelmadjid Tebboune : « Le recouvrement des fonds détournés est un devoir et un engagement que j'ai pris devant le peuple algérien », avait-il déclaré. En fin 2022, le chef de l'Etat avait fait savoir que quelques 20 milliards de dollars ont été déjà récupérés et l'opération est toujours en cours.

Ceci témoigne sur l'engagement du président de la République pour lutter efficacement contre la corruption et l'instauration d'un Etat de droit.

Sur ce point, le Premier ministre a affirmé que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait accordé depuis son élection une grande importance à la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes, pour l'édification d'une Algérie nouvelle fondée sur l'Etat de droit.

Benabderhmane a souligné que « le président de la République a accordé, depuis son élection, une grande importance à la moralisation de la vie publique et à la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes, en témoigne la mise en œuvre de plusieurs enga-

gements, notamment ceux relatifs au renforcement de la bonne gouvernance et à la réforme globale de la Justice pour en assurer l'indépendance et la modernisation, outre la promotion de la démocratie participative et la construction d'une société civile libre, intègre et active dans le cadre de l'édification d'une Algérie nouvelle fondée sur l'Etat de droit et consacrant la justice sociale, l'égalité et la démocratie participative, l'objectif étant de réaliser le bien-être et la prospérité du citoyen ».

A cette occasion, il a rappelé « l'intérêt voué à la création de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et les larges prérogatives qui lui ont été conférées, l'habilitant essentiellement à mettre en place une stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption ».

A cet effet, M. Benabderhmane a souligné que la Constitution de 2020 « a prévu plusieurs mesures et dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption, conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie, et différents articles pertinents, dont ceux inhérents à la protection de l'économie nationale contre toute forme d'abus, la promotion du rôle de la société civile pour l'associer à la gestion des affaires publiques, l'obligation de déclaration des biens et la prévention des conflits d'intérêts, en veillant à ce que les fonctions et les mandats au sein des institutions de l'Etat ne soient pas une source d'enrichissement ni un moyen pour servir ses propres intérêts ».

A ce propos, le Premier ministre a fait observer que le gouvernement « a inscrit la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie socioéconomique au cœur de son plan d'action annuel, à travers la mise en place de réglementations et de procédures visant, directement ou indirectement, à assurer la transparence de la gestion des deniers publics, à bannir le népotisme et le clientélisme et à mettre la politique à l'abri de l'argent sale. Des acquis dont le président de la République a été l'initiateur, à travers ses décisions strictes, qui ont permis d'assainir l'action politique en l'éloignant de tout ce qui est susceptible de l'entacher ou de la détourner de sa vocation de faire prévaloir

l'intérêt suprême du pays ».

Il a également souligné l'attachement de l'Algérie, depuis son adhésion à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, à « participer pleinement aux efforts de lutte contre la corruption en Afrique à travers son engagement à coopérer en toute transparence avec le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption dans le cadre du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ladite convention ».

M. Benabderhmane a, par ailleurs, relevé que la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, qui a fait l'objet de larges consultations nationales et internationales, « constitue l'une des lignes directrices qui seront adoptées au niveau des établissements publics, du secteur économique public et privé et de la société civile, toutes franges confondues, selon les mécanismes mis en place par cette stratégie conformément aux lois en vigueur, notamment la Constitution de 2020, la convention des Nations Unies contre la corruption, la loi 06-01 relative à la prévention et la lutte contre la corruption et la loi 22-08 fixant l'organisation, la composition et les attributions de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption ».

Cette stratégie nationale « sera désormais un document contraignant pour toutes les parties, dont il convient de suivre la mise en œuvre selon les indicateurs mesurables prévus en vertu des systèmes de suivi et d'évaluation accompagnant la stratégie pour la période 2023-2027, et ce, sous la supervision d'une instance nationale composée de divers acteurs officiels et partenaires sociaux, conduite par la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption », a souligné le Premier ministre.

PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Signature d'un mémorandum d'entente de coopération entre l'Algérie et la Palestine

Un mémorandum d'entente de coopération a été signé, ce samedi à Alger, entre la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et l'Instance palestinienne anti-corruption, en vue de renforcer la coopération et l'échange d'expertises.

Le mémorandum a été signé par la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Salima Mousserati, et le président de l'Instance palestinienne anti-corruption, Raed Radwan, en marge de la cérémonie du lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal. Au terme de la signature, Mme Mousserati a affirmé que ce mémorandum visait à « approfondir la coordination et la coopération entre les deux instances, notamment au regard de la parfaite convergence de vues entre les deux pays en matière de prévention et de lutte contre la corruption ».

Pour sa part, le président de l'Instance palestinienne anti-corruption s'est félicité de la signature de ce document, qui vise à renforcer la coopération bilatérale, évoquant le lancement de la nouvelle stratégie palestinienne de lutte contre la corruption 2024-2030. A cette occasion, le responsable palestinien a adressé « ses profonds remerciements au peuple et au Gouvernement algériens, ainsi qu'au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour le soutien constant apporté au peuple palestinien, dont la récente aide financière accordée par l'Algérie pour la reconstruction du camp de Jérine ».

R. E.

LA PRÉSIDENTE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE TRANSPARENCE L'A SOULIGNÉ

« Renforcer la transparence et la lutte contre la corruption pour réaliser les ODD 2030 »

La présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Mme Salima Mousserati, a affirmé samedi à Alger l'importance de renforcer la transparence, la reddition de compte et la lutte contre la corruption pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) pour l'horizon 2030.

Dans son allocution à l'occasion du lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Mme Mousserati a souligné que son instance « s'est basée dans l'élaboration de cette stratégie sur le plan 2030, lequel souligne l'importance de renforcer la transparence, la reddition de compte et la lutte contre la corruption pour réaliser les ODD, et met clairement en évidence le lien entre la corruption, la paix, les sociétés justes et inclusives dans l'objectif 16, ainsi que dans la déclaration politique issue de 32e Assemblée générale extraordinaire de l'Onu ».

Elle a, dans ce sens, jugé impératif de « se référer à l'approche des ODD lors de l'élaboration des programmes sectoriels destinés à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, susceptible d'habiliter l'Algérie à atteindre, efficacement et effectivement, les objectifs tracés pour l'horizon 2030 ». Mme Mousserati a expliqué que la Stratégie nationale « vise à mettre en place une série de dispositions et plans stratégiques sectoriels tendant principalement à traiter la problématique de changement du comporte-

ment de l'individu et des groupes en vue de renforcer la transparence et la prévention et la lutte contre la corruption au niveau des secteurs public, économique et de la société civile étant des acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie ».

Pour sa part, la représentante résidente du Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Blerta Aliko a salué le lancement de cette stratégie qu'elle a qualifiée de pas qualitatif aux efforts consentis par l'Algérie en matière de lutte contre ce fléau.

A son tour, la doyenne du corps diplomatique africain accrédité en Algérie, Mme Panduleni-Kaino Shingene a salué cette stratégie qui permettra, selon elle, de renforcer les efforts du continent en matière de lutte contre la corruption.

Le Premier ministre, M. Aïmène Benabderhmane, a présidé la cérémonie du lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (2023-2027), qui couronne le processus juridique et institutionnel réalisé par l'Algérie et son engagement en matière de lutte contre la corruption.

La cérémonie de lancement officiel s'est déroulée au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal, en présence de membres du gouvernement, de représentants de plusieurs secteurs, d'organismes consultatifs et de contrôle et d'entreprises nationales, ainsi que de représentants de la société civile et d'instances internationales.

UNIVERSITÉ HASSIBA BEN-BOUALI DE CHLEF

Ouverture d'une annexe de médecine

L'université Hassiba Benbouali de Chlef s'est dotée d'une nouvelle annexe de médecine assurant également de nouvelles spécialités notamment génie des procédés, génie mécanique et génie électrotechnique, a-t-on appris mardi auprès de la cellule d'information et de communication de l'Université.

La rentrée universitaire 2023-2024 verra pour la première fois l'ouverture d'une annexe de médecine à l'université de Chlef, rattachée à l'université de Blida1, assurant également de nouvelles spécialités d'ingénieur d'État, notamment de génie des procédés, génie civil, génie mécanique, génie électrotechnique et sciences agronomiques, a indiqué la cellule d'information et de communication.

À l'issue de la réunion de coordination ayant regroupé différents départements de l'université Hassiba Benbouali, il a été décidé d'affecter le pôle universitaire situé à la cité Salem (El Boukâa) pour abriter l'annexe de médecine, avec l'ouverture de près de 50 places pédagogiques au profit des étudiants désirant s'inscrire dans cette spécialité. Parallèlement aux préparatifs de la prochaine rentrée univ'rsitaire et le lancement prochain des préinscriptions et inscriptions définitives des nouveaux bacheliers, l'université Hassiba Benbouali compte organiser, entre les 15 et 18 juillet, des journées portes ouvertes sur les différents établissements d'enseignement supérieur (présentiel et à distance), afin d'orienter et d'informer les étudiants sur les différentes spécialités disponibles, mais aussi pour les informer des différentes procédures à suivre lors des préinscriptions et des inscriptions définitives, ajoute la même source. Créée le 5 novembre 1983, l'Université Hassiba-Benbouali abritait l'Institut national d'enseignement supérieur de génie civil (INES-GC), avant de devenir un centre universitaire en 1992, puis élevée en 2001 au rang d'université.

ILLIZI

Le commerce de troc frontalier thème d'une journée de sensibilisation

Les conditions et les modalités d'exercice du commerce de troc frontalier, conformément à l'arrêté interministériel du 2 juillet 2020, ont été, mardi à Illizi, au centre d'une rencontre de sensibilisation destinée aux opérateurs économiques.

Organisée au niveau du siège de la direction locale du Commerce et de la Promotion des exportations, cette rencontre a été l'occasion de mettre en exergue l'ensemble des questions ayant trait aux conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier y compris la liste des marchandises faisant l'objet d'échange avec les pays voisins (Mali et Niger), et ce, à la lumière de la réglementation en vigueur. Lors de cette rencontre, les opérateurs économiques concernés ont été informés de la décision relative à la levée de l'interdiction d'importer des cheptels vivants pour des raisons préventives liées à la transmission des zoonoses, sachant qu'ils peuvent aujourd'hui obtenir leurs autorisations pour exercer le commerce de troc frontalier, auprès des services de la direction du secteur. Toutes les facilités sont accordées aux opérateurs économiques locaux afin de leur permettre d'effectuer leurs activités commerciales (le troc frontalier) dans de bonnes conditions, a affirmé le directeur du secteur, Rachid Hamidani. La rencontre s'est déroulée en présence des représentants des directions de wilaya des services agricoles (DSA), les services des Douanes, la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI-Tasili) et l'union des commerçants et artisans de la wilaya d'Illizi. La wilaya d'Illizi compte actuellement 11 opérateurs économiques activant dans le troc frontalier, qui leur permet d'exporter 14 produits nationaux, à l'instar de dattes, sel de table, couvertures et produits de l'artisanat traditionnel. En revanche, la liste des marchandises autorisées à l'importation dans le cadre du commerce de troc frontalier, comprend 36 produits, entre autres, le henné, le thé vert, les épices, le miel, les aliments pour bétail et les tissus. Le troc frontalier avec le Mali et le Niger, est pratiqué actuellement à partir des wilayas d'Adrar, Illizi, Tamanrasset et Tindouf, selon l'arrêté interministériel entre les ministères du Commerce et de la Promotion des exportations et des Finances, signale-t-on.

TIZI-OUZOU

Préserver les graines anciennes pour faire face aux changements climatiques

Les participants à une rencontre sur les changements climatiques et l'agriculture ont souligné mardi à Tizi-Ouzou l'importance de préserver les graines anciennes qui se trouvent chez des paysans des zones montagneuses notamment, car plus résistantes aux changements climatiques.

Mme Ghebbi Karima de la faculté des sciences biologiques et agronomiques de l'université de Tizi-Ouzou qui a dans une communication sur "l'impact du changements climatiques sur l'agriculture" a insisté sur la nécessité de rechercher les variétés d'espèces végétales les plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques. Il s'agit, a-t-elle expliqué lors de cette rencontre organisée par la Direction des services agricoles à l'Institut de technologie spécialisé en agriculture de montagne (ITSFA-montagne) de Boukhalfa, de "l'utilisation d'espèces plus anciennes parfois abandonnées, car moins productives, mais qui peuvent s'avérer plus résistantes aux changements climatiques". De son côté, le Pr Arezki Derridj, enseignant chercheur à la même

université, a mis en exergue, l'importance de préserver ce patrimoine génétique algérien, vue sa rusticité et sa résistance aux changements climatiques. Il a observé que des paysans du monde rural gardent jalousement des graines d'espèces anciennes, qu'il faudra revaloriser et préserver. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, de nombreux villages dont Sidi Ali Bounab (commune de Tadmaït), Ait Ouabane (Akbil), Sahel (Bouzguene), les villages d'Ath Yenni, Mechtras, illilten et autres, des familles produisent certaines variétés agricole anciennes à partir de semences produites et transmises au fil des générations, signale-t-on. Ces variétés anciennes, de l'avis même de cultivateurs rencontrés par l'APS, sont résistantes aux maladies et moins gourmandes en eau. Aussi, le Pr Derridj préconise de "rassembler toutes ces +banques

de graines+ qui se trouvent au niveau de régions montagneuses notamment, et essayer de les multiplier pour revenir à des espèces qui résistent aussi bien à la sécheresse qu'aux fortes températures". Il a, aussi, insisté sur la "nécessité de protéger ce savoir-faire et cette connaissance des paysans". Sur un autre plan, Pr Derridj et Mme Ghebbi ont proposé, entre autres moyens de réduire le réchauffement climatique, de multiplier les pièges à carbone (plantes qui captent le CO2) et d'intensifier les plantations et de penser à déve lopper l'agriculture urbaine. Le Pr Derridj a indiqué que "cette démarche doit impliquer tout le monde et ne pas se limiter aux institutions étatiques. Elle doit être à l'échelle de l'individu qui pourra y contribuer en plantant au moins un arbre devant chez-lui", a-t-il dit. Relevant que le changement climatique "n'est pas une fatalité", il

a rappelé l'importance de deux grands projets destinés à réduire les effets du réchauffement climatique.

Il s'agit de la ceinture verte africaine qui va traverser plusieurs pays avec des arbres forestiers à forte séquestration de carbone. L'autre projet est le barrage vert algérien qui a été repensé pour introduire des arbres à valeurs agricole, sociale et économique. A ce propos, il a proposé de penser à la plantation au niveau de ce barrage, du pistachier (lentisque et de l'Atlas), de jujubier, de l'arganier et du figuier de barbarie, entre autres. Mme Ghebbi a proposé, de son côté, de développer des pratiques agro écologiques dont l'agriculture biologique, qui peuvent renforcer la résilience aux changements climatiques, et de mettre en place une végétation permanente sur les parcelles dans le but de protéger les sols.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS SUITE AUX INONDATIONS DE TIPASA

Début de l'opération de versement des allocations au profit de 673 familles

L'opération de versement des allocations a débuté, jeudi à Tipasa, au profit de 673 familles pour l'acquisition d'équipements et de mobilier suite aux inondations survenues, le 25 mai dernier, dans certaines communes à l'Est de la wilaya, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Il s'agit du versement des allocations destinées aux familles sinistrées pour l'acquisition d'équipements et de mobilier pour leurs logements, sachant que 673 familles sont concernées, dans un premier temps, par cette opération qui touchera un total de 1036 familles sinistrées, selon la même source.

A ce propos, les dossiers de 43 familles seront réexaminés, alors que 13 autres ont fait l'objet de réserves, car certains documents n'ayant pas été remis par ces familles aux services concernés (Direc-

tion de l'administration locale (DAL) de la wilaya).

Dans le même contexte, la Commission nationale chargée de l'étude des dossiers a rejeté les dossiers de 266 familles qui ont le droit de déposer un recours au niveau du Secrétariat général de la wilaya. Le directeur de la Pêche et de l'aquaculture de la wilaya, Ahmed Tetbirt a souligné que l'indemnisation des familles sinistrées intervient après l'étude des dossiers par une Commission nationale créée à cet effet, parallèlement au début de l'opération de versement progressif de l'allocation d'indemnisation, par la Direction locale de la pêche, au profit de plus de 700 pêcheurs inactifs suite aux inondations, sachant que cette opération a touché, dans un premier temps, plus de 300 pêcheurs.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre

d'une série de décisions prises par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors du Conseil des ministres qu'il a présidé suite aux inondations, notamment l'affectation de 10 milliards de dinars pour l'indemnisation des sinistrés et le relogement, dans un délai de 48 heures suivant la publication du communiqué du Conseil des ministres, de tous ceux ayant totalement perdu leurs logements.

Le Président avait également ordonné d'allouer une allocation aux pêcheurs sinistrés, oscillant entre 20.000 Da et 30.000 Da, jusqu'au réaménagement des ports de pêche endommagés, outre la remise en état immédiate des routes et installations, et la mobilisation de bus pour le transport scolaire dans les zones difficiles d'accès pour piétons.

ORAN:

Sonatrach signe un contrat de sponsoring pour le financement du projet de réalisation d'un complexe scolaire

Le groupe Sonatrach a signé, jeudi, un contrat de sponsoring pour financer le projet de réalisation d'un complexe scolaire dans la commune de Ain El Bia à Oran, d'une capacité d'accueil allant jusqu'à 360 élèves en vue de couvrir les besoins du secteur de l'éducation au niveau de la wilaya, indique un communiqué de Sonatrach. La cérémonie de signature a été présidée par le wali d'Oran et le PDG de Sonatrach, Toufik Hakkar qui effectue une visite de travail et d'inspection à la tête d'une délégation, la deuxième étape de sa visite sur le terrain après celle effectuée, lundi, à la wilaya de Timimoun, note le communiqué. Ce contrat vise à "financer le projet de réalisation d'un complexe scolaire au niveau de la commune d'Ain El Bia, d'une capacité d'accueil allant jusqu'à 360 élèves, et ce pour répondre aux besoins du secteur de l'Éducation au niveau de la wilaya et alléger les déplacements des élèves

résidant dans les nouvelles agglomérations".

Lors de cette visite, M. Hakkar et la délégation l'accompagnant ont inspecté les travaux de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc (Oran), où ils se sont enquis des phases de réalisation de cette station dont le taux d'avancement des travaux a atteint plus de 12 % et la réalisation est confiée aux filiales du groupe Sonatrach en l'occurrence la société Algerian Energy Company (AEC), appuyée par la Société nationale de génie civil et bâtiment (GCB) et l'Entreprise nationale de grands travaux pétroliers (GTP).

Cette station devrait être réceptionnée à la fin 2024 et couvrir les besoins en eau potable du côté ouest de la wilaya d'Oran avec une capacité de production allant jusqu'à 300.000 mètres cubes/jour, ajoute le communiqué.

MARCHÉS MONDIAUX DES CÉRÉALES

Principaux éléments des projections de la FAO et l'OCDE*Suite et fin*

Ce chapitre, du rapport de la FAO et l'OCDE, décrit l'évolution des marchés et les projections à moyen terme relatives aux marchés mondiaux des céréales sur la période 2023-32. Les projections couvrent la consommation, la production, les échanges et le prix du maïs, du riz, du blé et d'autres céréales secondaires. Ce chapitre s'achève par un examen des principaux risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les marchés mondiaux des céréales au cours de la prochaine décennie.

Elle devrait maintenir ses parts sur le marché international par rapport à la période de référence, principalement du fait de la croissance limitée dans la région de la mer Noire. Pour la même raison, et à cause de la mauvaise récolte de 2021 qui a réduit le volume des échanges de la période de référence, le Canada devrait gagner des parts de marché et atteindre 13 % des exportations mondiales de blé à l'horizon 2032. Les États-Unis, le Canada, l'Australie et l'Union européenne devraient conserver les marchés du blé de qualité supérieure et à teneur élevée en protéines, en particulier en Asie. La Russie et l'Ukraine pourraient être amenées à intervenir sur ces marchés, mais ces deux pays seront plus compétitifs sur les marchés du blé tendre, tels que ceux de l'Afrique de l'Est et du Moyen-Orient.

Le volume de blé importé par les régions de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient devrait faire légèrement augmenter la part de leurs importations dans les échanges totaux de 25 % actuellement à 26 % pendant la prochaine décennie. Les exportations de maïs devraient s'accroître de 18 Mt pour atteindre 202 Mt à l'horizon 2032. Les cinq principaux exportateurs – États-Unis, Brésil, Argentine, Ukraine et Russie (qui détrône l'Union européenne au cinquième rang des exportateurs de maïs) – représenteront près de 88 % du total des échanges à la fin de la période de projection. Les États-Unis devraient conserver la première place du classement des exportateurs de maïs, même si les exportations resteront inférieures au niveau record de 2020 et que leur part diminuera pour s'établir à 28 %. La part des exportations de maïs du Brésil devrait augmenter (23 %) avec la hausse de la production de maïs de seconde récolte. Les pays moins avancés de l'Afrique subsaharienne devraient rester presque autosuffisants en maïs, tandis que le maïs blanc continuera de jouer un rôle clé pour la sécurité alimentaire en tant que composante essentielle des régimes alimentaires locaux. L'Afrique du Sud continuera à approvisionner la région, mais sa marge de progression sera limitée car elle produit des variétés d'organismes génétiquement modifiés (OGM) qui sont soumises à des restrictions à l'importation dans les pays voisins. Le Mexique devrait devenir le premier importateur de riz étant donné que la croissance des importations de l'Union européenne ralentit et que les volumes importés de la Chine devraient rester en deçà des volumes importés en 2020 et 2021 (graphique 3.6). Toutefois, les discussions actuelles en vue d'interdire les importations de maïs OGM pourraient modifier ces projections (Encadré 3.1). Le volume des échanges internationaux des autres céréales secondaires, dont les principales sont l'orge et le sorgho, est bien moins élevé que celui du maïs ou du blé. Les exportations mondiales devraient rester stables par rapport à la période de référence, à 50 Mt en 2032. Les cinq principaux exportateurs – Union européenne, Australie, Russie, Canada et Argentine – devraient représenter 78 % des échanges mondiaux à l'horizon 2032, soit trois points de pourcentage de plus que pendant la période de référence, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des exportations en Russie. Les cinq principaux importateurs – Chine, Arabie saoudite, République islamique d'Iran, Turquie et États-Unis – absorbent près de 67 % des importations mondiales, la Chine en représentant 40 % en 2032 selon les projections. On suppose que la production de maïs en Chine augmentera davantage qu'au cours de la décennie écoulée, de sorte que le déficit net dans le domaine de l'alimentation animale diminuera à moyen terme. Toutefois, les importations de maïs devraient atteindre 19 Mt d'ici la fin de la période de projection, soit bien au-delà du contingent tarifaire de l'OMC, de même que les importations de sorgho et d'orge devraient augmenter pour s'établir à 18.6 Mt. Comme lors de la précédente décennie, les échanges de riz devraient progresser au rythme de 1.9 % par an au cours des dix prochaines années, tandis que le volume global des exportations augmentera de 12 Mt pour s'établir à 63 Mt d'ici à 2032. La part de marché des cinq principaux exportateurs de riz – Inde, Thaïlande, Viet Nam, Pakistan et États-Unis – devrait augmenter, passant de 77 % à 81 %. L'Inde restera le premier fournisseur de riz au monde, tandis que les modifications actuellement apportées à la com-

position variétale de la production et l'importance accrue accordée à la culture de variétés de qualité supérieure pourraient aider le Viet Nam à développer sa part de marché dans les régions autres que l'Asie, d'après les projections. La Thaïlande devrait se maintenir au deuxième rang mondial des exportations, mais reste confrontée à une forte concurrence sur les marchés. On anticipe que les pays les moins avancés d'Asie, notamment le Cambodge et le Myanmar, enregistreront une forte progression de leurs exportations : leurs expéditions de riz augmenteront globalement de 57 %, passant de 4.0 Mt pendant la période de référence à 6.2 Mt en 2032, car les importants stocks exportables devraient permettre à ces pays d'accroître leur part de marché en Asie et en Afrique. Historiquement, le riz Indica représente la majeure partie des échanges mondiaux de riz. Toutefois, la demande d'autres variétés devrait continuer à augmenter au cours des dix prochaines années. Les importations de la Chine, premier importateur de riz pendant la période de référence, devraient stagner autour de 4 Mt, soit bien en deçà du pic de 2015. Les importations devraient augmenter sensiblement dans les pays africains, où la demande continue de croître plus rapidement que la production. Le Nigéria devrait devenir le premier importateur de riz, avec des importations qui augmenteront de 2.4 Mt pour atteindre 4.0 Mt, soit l'équivalent de 38 % de sa consommation intérieure à l'horizon 2032. Globalement, les importations des pays africains devraient passer de 18 Mt au cours de la période de référence à 29 Mt en 2032, portant ainsi la part des importations mondiales de l'Afrique de 34 % à 46 %. Outre la Chine et le Nigéria, le groupe des cinq principaux importateurs de riz devrait inclure les Philippines, l'Union européenne et la République islamique d'Iran. Ensemble, ces pays représenteront 25 % des importations mondiales de riz en 2032.

Prix

Les prix des céréales en valeur réelle devraient fléchir au cours des dix prochaines années. Le prix mondial du blé s'est établi en moyenne à 319 USD/t durant l'année civile 2022, le prix le plus élevé enregistré ces vingt dernières années. Les prix ont brusquement augmenté lorsque la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine a débuté en février et sont demeurés élevés pendant plusieurs mois, essentiellement en raison de l'incertitude entourant l'approvisionnement des marchés internationaux. Grâce à la hausse de l'offre saisonnière résultant des récoltes dans l'hémisphère Nord et à un accord conclu concernant l'Initiative céréalière de la mer Noire, les prix ont commencé à baisser avant que l'accord ne soit signé fin juillet 2022. Début 2023, les cours internationaux du blé étaient revenus aux niveaux observés avant le conflit, mais restaient élevés. Les prix de marché du maïs et de l'orge ont suivi des trajectoires similaires depuis 2020 (Graphique 3.7). Les prix nominaux du blé devraient rester inférieurs à ceux de 2022, mais demeurer élevés pendant encore une campagne avant de renouer avec leur tendance à moyen terme. Après avoir chuté, le prix devrait être porté à 293 USD/t d'ici 2032. Le maïs et les autres céréales secondaires devraient également reprendre leur trajectoire à moyen terme d'ici 2025. À moyen terme, le cours mondial du maïs devrait atteindre 226 USD/t et celui des autres céréales secondaires (mesuré par le prix f.a.b. de l'orge fourragère, port de Rouen) devrait s'élever à 255 USD/t (Graphique 3.8). Le prix de référence à l'exportation du riz usiné (indice FAO des prix du riz normalisé par rapport à l'Inde, 5 %) a fluctué dans une fourchette étroite comprise entre 387 USD/t et 420 USD/t entre 2018 et 2022. En 2023, les cours mondiaux du riz devraient évoluer à la hausse, en grande partie du fait de l'amenuisement des quantités exportables attribuable à une contraction de la production dans certains grands pays exportateurs. À moyen terme, même si la demande émanant de certains pays d'Extrême-Orient, d'Afrique et du Moyen-Orient devrait croître, la hausse de l'offre des exportateurs ne devrait donner lieu qu'à une légère hausse des prix nominaux qui s'établiront à 459 USD/t en 2032. Les prix du blé, du maïs, des autres céréales secondaires et du riz devraient baisser d'ici à 2032 une fois corrigés des effets de l'inflation (valeur réelle).

Risques et incertitudes

Un marché et un cadre d'action beaucoup plus fluctuants au cours de la décennie à venir ? Les marchés des céréales ont été et pourraient continuer d'être plus fortement affectés que la plupart des autres produits agricoles par les conséquences de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, étant donné la participation importante de ces pays aux marchés internationaux, en particulier ceux du blé et du maïs, ainsi que des engrais et des combustibles fossiles. Les prévisions de production et d'exportations de céréales des deux pays seront plus faibles que ce qu'indiquent les présentes Perspectives, en particulier pour l'Ukraine, si la crise perdure. En outre, la crise se prolongeant, les pays de l'Afrique de l'Est et de la région NENA qui dépendaient jusque-là des importations de céréales de la région de la mer Noire ont déjà commencé à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, mais ce processus n'est pas terminé. L'Initiative céréalière de la mer Noire a permis de détendre la situation, mais la prolongation de cet accord est soumise à de nombreuses incertitudes. La hausse des prix des engrais due aux ruptures d'approvisionnement actuelles, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et d'autres facteurs pourraient entraîner une diminution des rendements à court terme, en particulier dans les pays à faible revenu. La hausse des prix des produits qui en résulterait pourrait fragiliser encore la sécurité alimentaire à l'échelle internationale, déjà potentiellement précaire. Plusieurs autres facteurs pourraient engendrer des réactions des marchés des céréales qui n'apparaissent pas dans les projections actuelles. Bien que les hypothèses climatiques classiques donnent lieu à des perspectives de production positives pour les principales régions céréalières, les phénomènes météorologiques extrêmes accentués par le changement climatique pourraient entraîner une plus grande volatilité des rendements des céréales, avec des conséquences sur l'offre et les prix au niveau mondial. Dans certaines régions, il existe des risques accrus que la rareté de l'eau limite la production. L'action des pouvoirs publics sera primordiale. Le renforcement de la sécurité alimentaire et l'accent mis sur une durabilité accrue dans les réformes prévues (p. ex., la stratégie « De la ferme à la table » de l'Union européenne), ainsi que les politiques favorisant les biocarburants (Brésil et Inde), renforceront la concurrence à l'égard de la demande de céréales. Les mesures prises par la Chine, qui ont une influence croissante sur la production intérieure et la demande d'importations, sont également cruciales pour l'évolution future des marchés des céréales. Les restrictions commerciales pourraient provoquer une réaction des marchés et une modification des flux commerciaux, comme les mesures appliquées précédemment aux exportations de céréales et de riz. L'assouplissement des politiques relatives aux OGM et à l'édition génomique pourrait avoir une incidence notable sur le potentiel de production de céréales à l'échelle mondiale, tout comme la vitesse d'adoption des technologies conventionnelles disponibles et des pratiques agricoles améliorées. Ces nouvelles mesures pourraient également aller dans le sens inverse si les pays se montrent davantage hostiles aux OGM (Encadré 3.1). Les ravageurs et les maladies animales constituent un risque permanent qui pourrait perturber les marchés. Du point de vue de l'offre, c'est le cas dans les régions disposant de ressources limitées pour atténuer les répercussions de tels événements. Les invasions récentes de criquets et de légionnaires d'automne, qui ont ébranlé la sécurité alimentaire dans plusieurs pays asiatiques et africains, sont quelques exemples de ces événements. Les maladies animales pourraient également faire baisser la demande d'aliments pour animaux, comme l'ont montré récemment les effets de l'épizootie de peste porcine africaine (PPA) en Asie du Sud-Est.

MAROC

Manifestations contre la corruption et les atteintes aux droits humains

Les appels à manifester se multiplient au Maroc, où sont prévues des actions de protestation samedi et dimanche prochains pour dénoncer la corruption endémique et les restrictions des libertés.

A cet égard, l'Association marocaine de protection des deniers publics a appelé, mardi, à participer massivement à la manifestation qu'elle a prévue samedi prochain devant le Parlement, à Rabat, pour dénoncer la corruption qui gangrène le Maroc et exiger la fin de l'impunité. L'association précise que cet appel concerne toutes les forces vives du pays : "Ce sera la manifestation de tous les Marocains, sans exception".

Les "protecteurs de l'argent public" ont considéré le phénomène de corruption et les pots-de-vin ayant atteint différentes sphères de la société marocaine, comme "un vrai danger qui nécessite l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte (contre ces pratiques)".

L'Association marocaine pour la protection des deniers publics plaide en outre pour "des institutions fortes et crédibles", capables de jouer leur rôle "constitutionnel et juridique".

Elle souligne aussi la nécessité de développer "un système juridique complet" pour prévenir la corruption, les pots-de-vin, le pillage de l'argent public et l'impunité.

Dans son appel, elle souligne la nécessité et la priorité de "criminaliser l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêt et de ne pas confier des responsabilités publiques à des personnes soupçonnées de corruption".

L'association avait invité en juin dernier, les partis politiques et les organisations syndicales du royaume à "jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre la corruption et le gaspillage des deniers publics ainsi qu'à assumer leurs responsabilités en promouvant les valeurs de citoyenneté (...) et prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des parties soupçonnées de corruption".

De son côté, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) s'apprête à commémorer le 44e anniversaire de sa création à travers un rassemblement de protestation national devant le Parlement, dimanche, sous le slogan "Neuf ans de harcèlement et de siège : une résilience continue contre les attaques du Makhzen".

Dans un appel à participer à ce rassemblement national, l'association dénonce l'interdiction systématique d'organiser ses activités dont elle fait l'objet ainsi que d'autres organisations de défense des droits de l'Homme.

Le sit-in de dimanche se veut une occasion pour l'AMDH d'exiger le respect des lois relatives aux droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et le droit à la liberté d'expression.

Lors d'un colloque organisé samedi dernier par la même association, de nombreuses organisations de défense des droits ont souligné que le travail syndical au Maroc connaissait de "multiples déséquilibres" et ont critiqué les restrictions imposées aux "associations sérieuses de défense des droits de l'Homme, dans le but de les faire taire".

L'AMDH, plus importante association de droits humains au Maroc, a attiré l'attention sur les complots ourdis contre le mouvement de défense des droits de l'Homme dans le but de "saper sa crédibilité" auprès des citoyens marocains.

ÉGYPTE

Les importations de soja devraient se contracter de 45 % en 2022/2023

L'Égypte est le premier consommateur africain de soja. Avec l'importance des besoins de l'industrie animale et une production embryonnaire, le pays des pharaons est aussi l'un des principaux importateurs mondiaux de l'oléagineux.

En Égypte, les achats de soja sont attendus à 2,5 millions de tonnes d'ici la fin de la campagne 2022/2023 en septembre prochain, soit 45 % de moins que l'année précédente et le plus bas niveau depuis 2016. C'est ce qu'indique le Département américain de l'agriculture (USDA) dans son dernier rapport sur le marché mondial des oléagineux. Cette contraction inédite est attribuable aux problèmes

d'accès aux devises étrangères qui ont entravé la capacité des entreprises à payer les importations dans un contexte marqué par la dépréciation de moitié de la livre égyptienne depuis mars 2022.

Avec la baisse de l'offre en matières premières et un ralentissement de la fabrication d'aliments, les principales industries avicole et aquacole ont également enregistré un déclin de leur activité, ce qui a affecté leur marge et la demande.

Il s'agit globalement d'une mauvaise passe pour le marché égyptien du soja qui selon l'USDA a affiché une croissance de 20 % par an sur les 5 dernières années avec l'accroissement des capacités de trituration pour répondre aux besoins croissants en tourteaux protéiques utilisés notamment dans l'alimentation animale. Actuellement, l'organisme américain souligne que la plupart des unités de transformation de soja fonctionnent en dessous de leur

potentiel (entre 20 et 40 %) en raison du manque de matières premières.

Selon les prévisions, cette situation pourrait s'améliorer d'ici la prochaine campagne avec l'augmentation par les autorités des émissions de lettres de crédit qui devrait aider les opérateurs. Dans cette optique, l'USDA indique que les importations de soja devraient afficher 3 millions de tonnes en 2023/2024.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT EN TUNISIE

Encore du pain sur la planche

L'optimisation de l'énergie dans le secteur du bâtiment ne peut être atteinte qu'en travaillant sur toute la chaîne de valeur, allant de la conception jusqu'à la gestion de l'énergie après construction. Dans le domaine de l'énergie, il y a une règle d'or qu'il faut garder toujours en tête, «l'énergie la plus propre est celle qu'on ne consomme pas». Car la transition énergétique et la décarbonation de l'économie impliquent aussi une meilleure efficacité énergétique. Optimiser la consommation d'énergie est donc bénéfique sur le plan écologique puisque cela va entraîner une baisse de la production de l'énergie qui est le premier secteur pollueur en Tunisie, mais aussi sur le plan financier, étant donné les économies cumulées dues à la baisse de la facture énergétique. Sur ce point, la Tunisie a encore du pain sur la planche. En effet, en réussissant à amortir de 11% sa consommation d'énergie primaire entre 2010 et 2020, la Tunisie se trouve presque à mi-chemin de son objectif fixé à 30% à l'horizon 2030. Certes, il s'agit là d'un progrès considérable. Mais selon certaines estimations, le taux de gaspillage énergétique s'élève en Tunisie à 40%. Le chiffre souligne, en effet, l'ampleur du travail qui doit être effectué en matière

d'ancrage de bonnes pratiques de la maîtrise de l'énergie chez les consommateurs, les producteurs ainsi que les industriels.

Accompagner le secteur dans sa transition écologique

Pour atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, la Tunisie doit miser sur le secteur du Bâtiment. C'est à lui que revient le gros lot du travail puisqu'il est le plus grand consommateur d'énergie avec une part de 36% de la consommation nationale. Or, l'optimisation de l'énergie dans ce secteur, ne peut être atteinte qu'en travaillant sur toute la chaîne de valeur, allant de la conception jusqu'à la gestion de l'énergie après construction. La maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment repose, en effet, sur quatre éléments principaux : l'efficacité énergétique passive pour améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment, l'efficacité énergétique active, l'intégration des énergies renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque) et le changement du comportement des utilisateurs de l'énergie au niveau des bâtiments. Concrètement, la maîtrise de l'énergie dans cette filière se traduit par plusieurs actions, telles que l'utilisation de matériaux de construction écologiques qui ne sont pas

énergivores, le recours à l'architecture écologique et l'installation de technologies d'efficacité énergétique dans les bâtiments telles que le système de gestion de l'énergie. Or, proposer des alternatives aux ciments et briques rouges demeure aujourd'hui un enjeu de taille pour le secteur. «La cimenterie représente 50% de la consommation d'énergie du secteur industriel, alors que la Tunisie dispose d'alternatives utiles et efficaces telles que le plâtre qui est un matériau à faible empreinte carbone», a souligné Mounir Bahri, président de Tunisia Green Building Council (TGBC), dans une déclaration accordée à La Presse. Selon l'expert en efficacité énergétique, la Tunisie peut tirer avantage de ce matériau d'autant qu'elle dispose de réserves importantes en gypse (matière à l'origine du plâtre), classées 4e à l'échelle mondiale en termes de quantité et 2e en termes de qualité. «Malheureusement, ces ressources naturelles ne sont pas très exploitées, alors que l'utilisation de ces matériaux et le recours à des conceptions architecturales bioclimatiques vont réduire les besoins en énergie du secteur Bâtiment et réduire, par ricochet, les dépenses de subventions énergétiques», a-t-il ajouté.

AVEC LES ÉMIRATS ET LE QATAR

Croissance des échanges commerciaux de la France

Les échanges commerciaux de la France avec les Émirats arabes unis et le Qatar ont augmenté par rapport à la période précédant la pandémie de Covid-19, a annoncé jeudi le ministre français du Commerce extérieur, qualifiant cette «croissance» de «bonne nouvelle». «Nous avons retrouvé le niveau d'échange que nous avions avant le Covid et même davantage», a déclaré à Dubaï Olivier Becht, au cours d'une visite aux Emirats, après des entretiens au Qatar. Il a précisé que les échanges avaient dépassé les 7 milliards d'euros par an pour les Emirats, contre 6 milliards avant la pandémie, et qu'ils ont atteint plus de 4,6 milliards pour le Qatar, soit près du double du niveau de l'avant-Covid. L'année dernière, lors d'un déplacement à Paris du président émirati, Mohammed ben Zayed Al-Nahyane, les Emirats et la France ont signé un accord stratégique de coopération dans le secteur de l'énergie, notamment dans les domaines de l'hydrogène, des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire.

À l'issue d'une réunion avec Olivier Becht, le ministre d'État émirati au Commerce extérieur, Thani al-

Zeyoudi, a déclaré mercredi que «les liens commerciaux entre les Émirats arabes unis et la France se développaient rapidement», affirmant que le commerce bilatéral non pétrolier avait augmenté de plus de 20% en 2022 par rapport à 2021. Les relations commerciales franco-qataraises ont de leur côté été stimulées par un partenariat énergétique, en particulier après l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a déclenché une crise de l'approvisionnement en énergie.

Les chiffres des échanges avec le Qatar «ont quasiment doublé», a fait remarquer le ministre français, expliquant que cela était principalement lié à une importation de gaz naturel liquéfié (GNL), «dont nous avons tant besoin» dans le contexte de la guerre en Ukraine. La France va «encore utiliser du gaz dans les prochaines années», la transition énergétique se faisant sur un «temps long», a-t-il souligné. Parmi les principaux domaines de coopération avec le Qatar et les Émirats arabes unis figure la transition énergétique, a précisé Olivier Becht, avec une mention particulière pour les voitures électriques, l'hydrogène vert et le carburant d'aviation durable, notamment.

ANGOLA

Gemcorp Holdings et ses partenaires annoncent le bouclage financier de la raffinerie de pétrole de Cabinda

La raffinerie permettra de traiter 30 000 barils de pétrole brut par jour dans sa première phase. Cette capacité sera ensuite portée à 60 000 barils par jour, afin de couvrir 20% des besoins du pays en produits pétroliers raffinés.

La société d'investissement britannique Gemcorp Holdings, Africa Finance Corporation (AFC) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ont annoncé, dans un communiqué conjoint publié jeudi 13 juillet, le bouclage financier de la raffinerie de pétrole de Cabinda en Angola. Cette raffinerie sera financée par 138 millions de dollars déjà apportés en fonds propres par les promoteurs du projet, en l'occurrence Gemcorp Holdings et la compagnie pétrolière nationale angolaise Sonangol, ainsi que par une facilité de crédit de 335 millions de dollars diri-

gée par l'AFC, Afreximbank et un pool d'institutions financières internationales et locales, a-t-on précisé de même source.

La facilité de crédit ouvre la voie au démarrage des travaux de construction de la raffinerie qui permettra de traiter 30 000 barils de pétrole brut par jour dans une première étape.

La deuxième phase du projet devrait porter à terme la capacité de la raffinerie située dans la province de Cabinda (Nord) à 60 000 barils par jour.

Une fois la première phase achevée, la raffinerie devrait satisfaire environ 10 % de la demande totale du pays en

produits pétroliers raffinés, puis environ 20 % après l'achèvement de la deuxième phase, tout en générant plus de 1 300 emplois directs et indirects.

Gemcorp Holdings et ses partenaires ont également précisé que d'autres institutions financières contribuent au financement du projet, dont l'Industrial Development Corporation (IDC), une institution financière contrôlée par le gouvernement sud-africain, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADÉA) et la Banco de Fomento Angola (BFA). Producteur africain majeur d'or noir, l'Angola dispose

d'une faible capacité de raffinage locale. Ce pays membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) importe actuellement près de 80 % de ses besoins en produits pétroliers raffinés, pour un coût estimé à environ un milliard de dollars chaque année.

Pour réduire la facture des importations des produits énergétiques, les autorités ont mis en place un plan de dynamisation du secteur aval de l'industrie pétrolière qui prévoit notamment la construction de raffineries dans les provinces de Cabinda, Lobito et Soyo ainsi que l'extension de la raffinerie de Luanda.

LES COÛTS DU FUEL SONT PLUS ABORDABLES EN AFRIQUE

Une opportunité pour le secteur du Transport aérien

En Afrique, les prix du carburant pour avion affichent une moyenne en baisse, en comparaison avec d'autres régions du monde. Il n'est, cependant, pas certain que cette embellie contribue directement à une plus grande dynamique du secteur. Des opportunités de croissance existent pourtant.

Les prix du Jet A1 sont désormais plus abordables en Afrique, selon des données fournies par un site internet spécialisé et consulté le 14 juillet par l'Agence Ecofin. Sur la plateforme concernée, les prix de ce produit utilisé comme carburant pour les avions sont majoritairement à 1,99 \$ le gallon dans les principaux pays africains, qui sont également des marchés clés pour le transport aérien du continent.

Cette information est une évolution par rapport aux déclarations faites lors de la rencontre des membres de l'Association du transport aérien international (IATA) qui s'est tenue les 20 et 21 juin derniers en Ethiopie. Au cours de celle-ci, il a été évoqué que l'Afrique est le continent où le coût du carburant pour les avions continue d'être le plus élevé, avec un écart de près de 20% par rapport aux pays de l'Amérique du Nord. La présentation rappelle cependant que l'information se base sur une enquête menée en juin 2021 auprès de plusieurs aéroports, dont 33 en Afrique.

La période était effectivement marquée par des coûts élevés du prix du baril de pétrole, ainsi que des défis d'approvisionnement post-Covid, ce qui pourrait expliquer les coûts plus élevés de ce produit dans les pays africains. Les prix actuels suggèrent que la situation se détend et qu'il serait désormais plus économique pour une compagnie comme Delta Airlines de se fournir en

carburant à Accra ou Lagos, plutôt qu'à New York ou Washington DC.

Cette évolution est importante à suivre, car avec les taxes et une faible infrastructure aéroportuaire, les prix du fuel constituent la principale charge des compagnies aériennes en Afrique. Sur le continent, le résultat net reste globalement déficitaire, même si l'ampleur des pertes diminue. Des prix du carburant plus bas laissent espérer que les compagnies aériennes africaines pourront générer plus de trésoreries, mais il n'est pas certain que la rentabilité soit au rendez-vous.

Le marché du transport aérien en Afrique reste fractionné, avec des taxes qui représentent parfois jusqu'à 100% voire plus du tarif effectif perçu par les compagnies aériennes pour chaque client. L'enjeu actuel est que, selon les estimations de l'IATA, le secteur pourrait connaître une demande de 300 millions de personnes par an. Pour les transporter, les compagnies devront investir dans des pratiques énergétiques durables.

Si les pays puissants progressent dans ce domaine, il n'est pas exclu que des politiques strictes soient imposées pour protéger leurs marchés et restreindre la capacité des compagnies aériennes africaines à y accéder. L'uniformisation des prix du Jet A1 en Afrique devrait également s'étendre à la gestion du transport aérien sur le continent.

Alors que la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) se construit, le transport aérien représente aujourd'hui le moyen le plus rapide et immédiat d'interconnecter les commerçants de la région.

UEMOA

Le Togo a connu la plus forte augmentation de l'offre de crédit bancaire en 2022

En 2022, le Togo a connu la plus forte croissance annuelle de l'offre de crédit bancaire, la quantité de crédit proposée par les institutions financières du pays aux emprunteurs potentiels. Sur la période, l'offre enregistrée dans le pays a dépassé de loin celle des autres membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Selon les données de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le pays a enregistré une augmentation exceptionnelle du volume de crédit mis en place de 55,7%, atteignant 1 265,9 milliards de francs CFA au Togo sur la période sous revue, contre 812,9 milliards de FCFA en 2021. Cette tendance haussière s'aligne sur celle observée dans l'ensemble de l'UEMOA, où

le volume de crédit a augmenté de 9,9%, atteignant 19 539,1 milliards FCFA. Les pays voisins qui ont enregistré les progressions les plus significatives en termes de crédit bancaire sont le Togo (+55,7%), le Bénin (+46,6%), le Sénégal (+10,2%) et le Mali (+8,3%).

Tenant compte de la taille de son marché, la progression de l'offre au Togo, peut toutefois être relativisée. Ainsi, le Bénin voisin atteint, en valeur absolue, un montant total des crédits mis en place de 1 491,3 milliards FCFA. Au Burkina Faso, au Nord, où la hausse annuelle a été "seulement" de 8,2%, les volumes ont atteint 2 595,3 milliards de francs CFA. En Côte d'Ivoire, mastodonte de l'Union, la croissance, modérée à 1,3% en 2022, a porté le montant

des crédits à 6 463,8 milliards FCFA, soit plus de 5 fois le volume de l'offre au Togo. Une évolution moins favorable est notée au Niger et en Guinée-Bissau, tant en termes de volume que de progression. Ainsi, le Niger a connu une légère baisse de 3,4%, portant le volume de crédit à 730,3 milliards FCFA, alors que la Guinée-Bissau a enregistré un recul annuel de 22,9% de son volume de crédit, réduit à un montant de 108 milliards FCFA. Au Togo, en 2022, on recensait 17 établissements de crédits, dont 14 banques (avec en tête Orabank, Ecobank et Coris Bank en termes de volumes d'actifs) et 3 établissements financiers.

ZIMBABWE

Les investisseurs chinois ont lancé trois nouvelles usines de lithium en trois mois

Selon une note de la banque UBS parue cette année, Pékin portera son contrôle sur l'offre mondiale de lithium à 32 % en 2025, contre 24 % en 2022. Une croissance liée notamment aux multiples projets africains dans lesquels les entreprises originaires de Chine ont investi ces dernières années.

Au Zimbabwe, la compagnie minière chinoise Sinomine Resource Group a annoncé cette semaine la mise en service d'une usine de concentré de spodumène. Dotée d'une capacité de production annuelle de 300 000 tonnes, il s'agit de la troisième installation du genre pilotée par des entreprises chinoises à entrer en production dans le pays d'Afrique australe depuis mai 2023.

En mai dernier, Chengxin Lithium Group a en effet mis en service un concentrateur de lithium doté de la même capacité annuelle, 300 000 tonnes, à sa mine Sabi Star dans l'est du pays. Début juillet, c'était au tour de Zhejiang Huayou Cobalt de lancer son usine dotée d'une capacité annuelle de 450 000 tonnes à la mine Arcadia.

Au total, une enveloppe de plus d'un milliard de dollars a été investie au cours des deux dernières années par les investisseurs originaires de l'empire du Milieu pour acheter et développer des projets de lithium au Zimbabwe. Tout en confortant sa position dominante dans la production de ce métal indispensable aux batteries de véhicules électriques, Pékin contribue à maintenir le rang du Zimbabwe comme premier producteur africain de lithium.

Dès l'année prochaine, Harare devrait cependant être rejoint par de nouveaux acteurs sur le continent, notamment le Mali qui lancera, au premier semestre 2024, sa première mine de lithium avec le concours, là aussi, du groupe chinois Ganfeng Lithium. Le projet Ewoyaa, piloté au Ghana par l'australien Atlantic Lithium avec le soutien de l'américain Piedmont Lithium, est l'une des rares futures mines de lithium africaines sans implication directe chinoise.

Dans la bataille mondiale en cours pour sécuriser l'approvisionnement en métaux stratégiques, la Chine est donc largement en avance sur d'autres concurrents comme l'Union européenne ou les États-Unis, également intéressés par les réserves minérales africaines. Pour contrer cette influence, Washington s'efforce d'ailleurs depuis quelques mois d'augmenter sa présence dans le secteur minier du continent, avec des investissements annoncés pour une usine de nickel de qualité batterie en Tanzanie, et le corridor de Lobito en Angola, destiné à favoriser l'exportation du cuivre et du cobalt en provenance de Zambie et de RDC.

BANQUE D'ITALIE

Prévision d'une croissance nulle au deuxième trimestre

La croissance économique en Italie devrait connaître un net coup d'arrêt au deuxième trimestre et s'avérer proche de zéro, sous l'effet d'un ralentissement des investissements dû à la hausse des taux d'intérêt, selon des estimations de la Banque d'Italie publiées vendredi. Après la reprise au premier trimestre, avec une croissance de 0,6%, le Produit intérieur brut (PIB) «est resté plus ou moins inchangé au printemps» par rapport au trimestre précédent, indique l'institution dans son dernier Bulletin économique.

Le durcissement des conditions d'accès au crédit ne serait que «partiellement compensé» par «l'augmentation des investissements publics prévue dans le cadre du plan de relance» de l'Italie, financé par des fonds européens. La Banque d'Italie a également revu légèrement à la baisse sa prévision de croissance pour 2024, tablant désormais sur 0,9% contre 1% estimé en juin. Pour 2025, elle prévoit désormais une croissance de 1%, contre 1,1% auparavant. À l'inverse, l'institution a maintenu à

1,3% sa prévision de croissance pour cette année, qu'elle avait nettement revue à la hausse en juin par rapport à une première estimation de 0,6%. L'inflation devrait ressortir à 6% cette année avant de retrouver des niveaux proches des objectifs de la Banque centrale européenne, à 2,3% en 2024 et 2% en 2025, au gré de la baisse des prix de l'énergie. Moteur de la croissance, la consommation des ménages, qui a rebondi au cours du premier trimestre, «devrait continuer à augmenter en raison du ralentissement progressif de l'in-

flation et de la hausse des salaires». À l'inverse, «les investissements devraient ralentir, freinés dans le secteur privé par des coûts de financement plus élevés et des conditions d'accès au crédit plus restrictives», indique la Banque d'Italie. Le contexte macroéconomique «reste caractérisé par une forte incertitude» et ces projections restent tributaires de la guerre en Ukraine, dont dépend l'évolution des prix de l'énergie, prévient l'institution.

INDUSTRIE VERTE EN FRANCE

Coup d'envoi des débats lundi à l'Assemblée

Le projet de loi sur l'industrie verte, qui vise à accélérer une réindustrialisation décarbonée du pays, doit être examiné à partir de lundi en première lecture par l'Assemblée nationale, après sa large adoption au Sénat. Ce texte «constitue un véritable tournant pour notre économie», a plaidé le ministre de l'Industrie Roland Lescure devant la commission spéciale qui a examiné le texte à l'Assemblée, avant son arrivée dans l'hémicycle. Le gouvernement, qui a fait de la reconquête industrielle une bataille prioritaire après la crise des retraites, met notamment sur la table un raccourcissement des délais d'autorisations d'implantation et de nouveaux outils pour attirer l'épargne privée.

Le projet de loi fixe l'objectif de diviser par deux le délai moyen pour obtenir une autorisation d'ouverture d'usine, aujourd'hui estimé à 17 mois. L'objectif est d'encourager des projets comme ceux du "big five" - éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur, batteries, hydrogène décarboné. Pour quelques projets "d'intérêt national majeur", désignés par décret, une procédure d'exception est prévue, donnant la main à l'Etat. L'exécutif met l'accent sur la mobilisation de l'épargne privée, plutôt que sur l'argent public. Avec un nouveau produit pour les moins de 18 ans, le "plan épargne avenir climat", dont l'exécutif attend un milliard d'euros de collecte pour l'industrie verte. Un label serait par ailleurs créé

pour donner à des entreprises vertueuses un accès privilégié à la commande publique. Au Sénat à majorité de droite, le texte avait été remanié pour associer davantage les collectivités, en particulier sur les projets industriels "d'intérêt national majeur". Mais, inquiets de voir les procédures ralenties, le gouvernement et les députés du camp présidentiel ont rectifié le tir par des amendements en commission. Malgré l'opposition du camp présidentiel, une autre disposition introduite au Sénat a en revanche été maintenue: elle impose à l'Etat d'élaborer une "stratégie nationale" pour l'industrie verte jusqu'à 2030. Près de 1.600 amendements ont été déposés pour l'examen dans l'hémicycle, qui pourra se prolonger

jusqu'au 23 juillet, avant la pause estivale des députés. "Il y a des mesures qui vont plutôt dans le bon sens", estime la députée LR Virginie Duby-Muller. Mais son groupe reproche notamment au projet de loi de se focaliser sur le "big five" en négligeant d'autres pans de l'industrie, et de ne "pas aborder la question des importations". Le Rassemblement national raille de son côté un "saupoudrage de mesurette" et la gauche, un manque d'ambition. L'objectif est d'"attirer les investissements étrangers en échange de cadeaux fiscaux voire de réduction de la vigilance environnementale", tacle le socialiste Gérard Leseul.

ÉTATS-UNIS

La confiance des consommateurs reste au beau fixe en juillet

La confiance des consommateurs reste orientée positivement aux Etats-Unis, poursuivant sur la lancée du mois de juin, au plus haut depuis septembre 2021, principalement du fait de ralentissement de l'inflation et de la stabilité du marché de l'emploi. L'indice mesurant cette confiance a augmenté de 12,7% par rapport au mois de juin pour s'établir à 72,6 points, selon l'estimation préliminaire réalisée par l'Université du Michigan publiée vendredi.

Cette estimation surpasse largement les attentes des analystes, qui envisageaient une hausse plus modeste à 65,6 points, selon le consensus publié par briefing.com, soit juste un point de plus que son niveau en juin (64,4 points). «Toutes les composantes de l'indice se sont fortement améliorées, en particulier le climat des affaires à long terme et à court terme», a détaillé Joanna Hsu, directrice de l'enquête, citée dans le communiqué. Une hausse qui concerne par ailleurs «l'ensemble des groupes démographiques, à l'exception des consommateurs disposant des revenus les plus faibles», a-t-elle ajouté.

La confiance des consommateurs américains se situe désormais «à mi-chemin entre son record absolu le plus bas, atteint en juin 2022, et le niveau observé avant la pandémie». Cette amélioration de la confiance devrait «être soutenue par la baisse de la pression sur les prix et entraîner une hausse des dépenses à court terme», a estimé pour sa part le chef économiste de HFE, Rubeela Farroqi, dans une note. Quant à l'inflation, elle est attendue autour de 3,4% d'ici la fin de l'année, en légère hausse par rapport aux anticipations de juin (3,3%). L'indice CPI de l'inflation, à partir duquel sont calculées les retraites, était en forte baisse en juin, à 3%, selon les données publiées mercredi par le ministère du Travail. L'autre indice de l'inflation, PCE, sur lequel la Réserve fédérale s'appuie pour décider des orientations de sa politique monétaire, sera publié à la fin du mois, juste après la prochaine réunion de la Fed, prévue les 25 et 26 juillet.

TAUX

La BCE veut «poursuivre» les hausses de taux

La BCE a exprimé en juin sa détermination à envoyer un «signal fort» face à l'inflation et à poursuivre le «resserrement progressif» des vanes du crédit, suggérant que d'autres hausses de taux vont suivre, selon le compte rendu de réunion publié jeudi.

Au sein du conseil des gouverneurs décidant du cap de politique monétaire en zone euro, il a été alors argué que face à «la détérioration des perspectives d'inflation, un signal fort était nécessaire» pour renchérir à nouveau le crédit, selon le compte rendu. Il a aussi été considéré que «les décisions passées n'avaient pas été suffisamment décisives pour ramener l'inflation vers l'objectif de 2% plus rapidement».

Un «très large consensus» autour de la table s'est formé en juin en faveur d'une hausse des taux de 0,25 point de pourcentage. Un petit nombre de banquiers centraux avaient même affiché au départ leur «préférence» pour une hausse deux fois plus élevée, de 0,50 point de pourcentage et ce, «compte tenu du risque d'une inflation élevée devenant plus persistante».

Au-delà de cette dissension au sein du conseil, tous s'entendent sur la nécessité de «poursuivre un res-

serrement progressif» des taux, afin que la BCE puisse jauger les effets sur l'économie et in fine sur les prix à moyen terme, est-il souligné. Déjà, il est très probable qu'une nouvelle hausse de taux soit décidée lors de la prochaine réunion du 27 juillet, comme l'a signalé la présidente de la BCE Christine Lagarde. Et la hausse des taux d'intérêt pourrait se poursuivre «au-delà de juillet, si nécessaire», selon le compte-rendu, la première occasion pour le faire étant la réunion de rentrée en septembre. Les minutes de juin soulignent la détermination réitérée de la BCE «à poursuivre le cycle de hausse actuel au-delà de la prochaine réunion» de juillet, note Carsten Brzeski, économiste de ING. La BCE a jusqu'à présent remonté ses taux directeurs à une vitesse inédite, les relevant de 400 points de base depuis juillet, pour lutter contre l'inflation qui reste à un niveau élevé, à 5,5% en juin selon Eurostat. Si l'économie reste faible comme prévu et que l'inflation hors prix d'énergie et des denrées alimentaires baisse après l'été, «le cycle de hausse de la BCE devrait se terminer» en septembre, même si la Banque «pourrait attendre la réunion de décembre pour le déclarer officiellement terminé», estime-t-il.

APRÈS L'AVOIR DÉDAIGNÉE

Toyota se lance à fond sur l'électricité

Toyota opère sa grande mue vers la mobilité "zéro émission", domaine dans lequel il est encore un acteur très secondaire. Mais les récentes annonces du leader mondial laissent entrevoir des lendemains électriques qui chantent, avec notamment le lancement de batteries "solides" dès 2026.



Aérodynamisme amélioré, réduction du poids, densité énergétique des batteries optimisée et recharge toujours plus rapide, tout en visant des coûts de production réduits de 20% : Toyota vise haut pour les modèles qu'elle lancera à partir de 2026.

Depuis que Koji Sato a officiellement pris la tête de Toyota en avril dernier, le premier constructeur mondial a entamé un spectaculaire changement de stratégie en matière de motorisations électriques, domaine dans lequel il est encore un acteur mineur avec 25 000 voitures écoulées l'an dernier.

Mais les temps changent, et les ambitions sont fortement revues à la hausse. Lors d'un symposium technique organisé en début de semaine, la marque a réaffirmé son ambition de vendre dans le monde entier quelques 1,5 million de véhicules électriques par an, et ce dès 2026.

RENAULT HUMAN FIRST VISION (2023)

Un roi de l'électro

Présumé au salon VivaTech, le Renault Human First Vision sert de démonstrateur de toutes les hautes technologies du groupe dans un futur proche. Et son style pourrait se retrouver sur des modèles de série.

Le Renault Human First Vision que montrera la marque au losange au salon Viva Technology annonce-t-il un futur modèle de production ? Pas exactement puisque cette fois, c'est plutôt sa technologie que met en avant le constructeur français. Dans son communiqué officiel, Renault parle de l'écosystème « Software République », où la marque figure avec Atos, Dassault Systèmes, Orange, STMicroelectronics, et Thales pour plancher sur les « solutions de mobilité durables du futur ». Le Human First Vision arbore bien un losange Renault mais il sert de démonstrateur des technologies sur lesquelles travaille l'équipe de cette « Software République ».

Le design de ce concept-car se retrouvera-t-il en partie sur un modèle de série ?

Assorti d'après le communiqué de Renault (dont les éléments de langage fleurissent bon la « startup nation » et multiplie les termes anglais) d'un double numérique, le Human First Vision regrouperait « pas moins de vingt innovations concrètes et opération-

En parallèle, la firme travaille à la mise au point de batteries à l'état solide (l'électrolyte, liquide conducteur dans lequel baignent les anodes et cathodes, est remplacé par des matériaux à forte densité énergétique sous forme solide) qu'il pourrait commercialiser en masse dès 2027-2028. Et Toyota, ambitieux, d'annoncer viser une autonomie de 1 000 km pour certains modèles lancés à partir de 2026. « Ce que nous voulons, c'est changer l'avenir avec les BEV », a déclaré l'un des responsables de l'entreprise. « Nous lancerons les VE à batterie de nouvelle génération à l'échelle mondiale et en tant que gamme complète sur le marché à partir de 2026. »

Ces objectifs passent par une réorganisation de la chaîne de développement et de production, avec notamment la mise en place d'une BEV Factory (BEV signifiant véhicule électrique à batterie), lancée au mois de mai. « Cette unité doit à la fois piloter la mue technologique des voitures, de leur mode de production, et notre façon de travailler », déclare

Toyota. « Et à l'horizon 2030, 1,7 million de notre production globale sera le fruit de cette BEV Factory. »

Si la batterie à l'état solide est un marqueur important, Toyota promet aussi des surprises techniques, à l'image d'une boîte manuelle sur certains modèles électriques (!), pour les nostalgiques du moteur à essence. Il est aussi question de logiciels incluant des mises à jour à distance, comme chez Tesla, ou bien encore de recharge ultra-rapide, avec un 10-80% en moins de 20 minutes.

Cela signifie aussi qu'une grande partie de la production concernera encore des modèles à propulsion thermique traditionnelle, mais aussi d'autres technologies telles que l'hydrogène. De fait, l'entreprise conservera une approche « régionale », adaptée aux demandes des zones dans lesquelles elle est déployée. Mais il n'est pas impossible que la marque réoriente ses ambitions vers toujours plus d'électrique, en fonction de l'évolution des différents marchés.



nelles ». Renault évoque « un accès sécurisé et innovant au véhicule par biométrie, une expérience sonore unique dans l'habitacle, une autonomie et une charge optimisées de la batterie, une veille et une assistance de l'état de santé du conducteur et du véhicule ainsi qu'une protection des occupants et des autres usagers de la route grâce à des alertes prédictives ». Le véhicule a été développé en six mois par une équipe de 100 personnes.

L'intérieur du Human First Vision est un concentré de technologie.

Et le design ?

Renault ne dit rien sur le groupe motopropulseur équipant ce démonstrateur, qu'on imagine évidemment 100% électrique pour être dans l'air du temps. On se demande aussi si son design, qui reprend l'esprit du Scenic Vision vu pour la dernière fois au Mondial de l'automobile 2022, se retrouvera (au moins en partie) sur un futur modèle de série. Par exemple sur le prochain Rafale ?

TESLA

Les grosses difficultés de mise au point du Tesla Cybertruck

La mise au point du Tesla Cybertruck ne semble pas avoir été un long fleuve tranquille. Voilà aussi pourquoi l'engin a eu tant de retard...

Le Tesla Cybertruck ne ressemble à aucune autre voiture du monde. Et le développement technique d'un tel engin semble relever aussi du véritable défi. C'est ce qui transparaît de documents internes publiés par un « lanceur d'alerte » et relayé notamment par les journalistes de Wired. Les documents en question ont été consultés par un ingénieur « vétéran » de l'automobile, qui s'est dit étonné du genre des problèmes rencontrés sur les prototypes de développement. Selon les documents en question, la conception du Cybertruck a posé de nombreux problèmes graves. Les ingénieurs n'arrivaient pas à obtenir une étanchéité correcte, ce qui générerait des nuisances sonores gênantes lors du roulage en plus de fuites. Le comportement dynamique des prototypes était également mauvais, avec un fort niveau de roulis et des « secousses structurelles » lors de la conduite. Le freinage était aussi mauvais, jugé à un niveau insuffisant par rapport aux standards des véhicules de production.

Des problèmes sans doute corrigés depuis

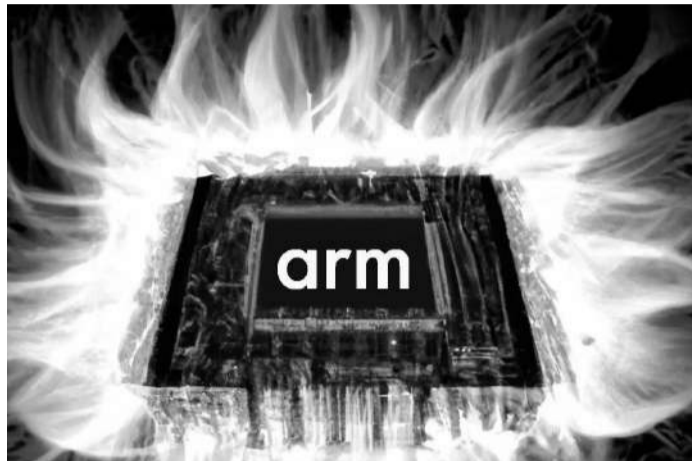
Sachant que les rapports diffusés par le « lanceur d'alerte » datent du 25 janvier 2022, ces problèmes ont probablement été résolus depuis et ils expliquent sans doute les nombreux retards dans le lancement du Cybertruck, désormais planifié pour cet été avant que sa production augmente en cadence. Tesla pourrait finalement en construire plus de 350 000 chaque année, selon la demande.

ARM FAIT FABRIQUER SA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PUCES

Tout le monde s'affole pour rien

Si le passage de plans vers une production de puce n'est pas un geste anodin pour ARM, il ne s'agit pas non plus d'une première. Le concepteur britannique de puces a effet déjà produit de nombreux designs de test pour ses clients par le passé. La question fondamentale étant de savoir quel type d'applications cible cette super puce...

Le monde des puces s'affole : le britannique ARM, qui est à la source des designs de toutes les puces pour smartphones, tablettes, mais aussi serveurs et autres objets connectés, serait en train de faire fabriquer une puce. Qui serait, de plus, « le plus gros effort de production de puce que l'entreprise installée à Cambridge n'a jamais fait », selon la presse. Ce qui est perçu par certains comme un mouvement « unique » de « changement », n'en est en fait pas un. Mais alors pas du tout. L'information a fuité par le Financial Times (FT) qui est britannique, comme ARM. Le fait d'avoir un puissant relais sur son territoire – le FT est l'un des journaux économiques les plus puissants de la planète – est un sacré avantage... pour faire passer des messages. Cette « fuite » n'en est donc pas une. C'est une opération de communication. Après l'échec du rachat par Nvidia, le propriétaire d'ARM (SoftBank) n'a toujours pas renoncé à son désir de le revendre afin de faire une jolie plus-value. ARM est ainsi en train



de dire à ses clients qu'il est bien rentré en action face aux progrès de ses concurrents. Et pour ce faire, il est tout à fait logique qu'ARM développe de nouvelles plateformes. Et, de temps en temps, fasse produire des designs de référence.

ARM a déjà fait produire des puces
Produite par TSMC en 7 nm FinFET, cette puce Neoverse conçue par ARM servait de plateforme de

développement et de démonstration de sa première architecture CPU pour serveurs (ARES). ARM a produit de nombreuses puces de référence pour ses différents clients potentiels. /ARM
Produite par TSMC en 7 nm FinFET, cette puce Neoverse N1 conçue par ARM servait de plateforme de développement et de démonstration de sa première architecture CPU pour serveurs (ARES). ARM a produit de nombreuses puces de référence pour

ses différents clients potentiels.

/ARM

S'il est vrai qu'ARM ne fait pas produire des masses de puces et n'en vend aucune, l'entreprise a parfois besoin de montrer ses plateformes du futur à ses clients. Et a besoin, en interne, de puces opérationnelles pour les tests « terrains » de ses architectures, pour les certifications logicielles (code assembleur, drivers de ses designs comme ceux des GPU Mali, etc.). On se rappelle ainsi avoir vu, en passant dans un showroom ARM, des puces « vanilla* » de son architecture Neoverse en 2020. Des processeurs ARM, dessinés et conçus par ARM et produits par TSMC (en 7 nm FinFET, le top du top à l'époque). Mais ARM a aussi fait appel à Samsung à plusieurs reprises par le passé. Il est bon de rappeler qu'il n'y a rien d'unique dans cette démarche de passage d'un plan à celui d'une puce finale. Ce qui peut cependant changer, c'est le nombre et la variété des puces produites.

L'APPLE WATCH POURRAIT UN JOUR MESURER

la glycémie sans piqure

Les montres connectées sont capables de suivre votre activité physique quotidienne, vous renseigner sur votre pouls, votre taux d'oxygène dans le sang ou encore votre pression artérielle. Elles pourraient bientôt afficher la glycémie. Selon un article de Bloomberg relayé par BFMTV, Apple travaillerait sur ce sujet avec un procédé non invasif qui pourrait venir en aide aux personnes diabétiques.

La solution imaginée, intégrée à l'Apple Watch, présente l'avantage de mesurer la quantité de glucose dans le corps d'une personne sans prendre aucune goutte de sang. Les personnes diabétiques n'auraient ainsi plus besoin de se piquer. Un système de laser Pour déterminer le taux de glucose dans le sang, Apple s'empare du procédé de spectroscopie d'absorption optique. Un système de laser permet ainsi d'estimer la concentration de glucose en atteignant une zone sous la peau. Un algorithme se charge ensuite de calculer la glycémie.

Apple devrait bientôt pouvoir commercialiser un moniteur de glycémie. Surtout, la firme américaine pourrait à terme intégrer le procédé aux futures Apple Watch. La montre connectée, qui réalise déjà de nombreuses mesures, pourrait ainsi anticiper l'appari-

DIGITAL SERVICES ACT

L'Europe avance lentement mais sûrement dans sa mise au pas des géants de la tech

Cette semaine, une étape importante a été franchie dans l'application échelonnée du Digital Services Act (DSA), le règlement européen censé mettre au pas les Gafam et toutes les autres plateformes du Web. Le texte prévoit une liste impressionnante de nouvelles obligations qui protégeront bien plus qu'avant les consommateurs européens. Voici ce qu'il faut retenir des derniers épisodes.

« Il est temps d'ouvrir la boîte noire ». C'est par ces mots qu'un des porte-parole de la Commission européenne annonçait, le 18 avril dernier, l'inauguration à Séville du Centre européen pour la transparence algorithmique. Voilà cinq mois que le règlement européen sur les services numériques, communément appelé « Digital Services Act » ou DSA, est entré en vigueur. Et comme un puzzle qui prend lentement forme, ce 18 avril marquait la toute dernière étape du long processus d'application de ce texte

qui a commencé le 16 novembre dernier, date de son entrée en vigueur, et qui s'achèvera le 16 février 2024. Retour sur le chemin parcouru depuis cinq mois par le DSA dont l'objectif est de davantage protéger les consommateurs européens dans le monde impitoyable du Web.

Les règlements européens sont des textes de loi qui s'appliquent normalement dans toute l'Europe, dès leur publication au Journal officiel de l'Union européenne (UE). Mais le DSA entraîne de tels changements de normes que les législateurs ont opté pour une mise en application échelonnée. Car désormais, tout ce qui est interdit hors ligne va l'être en ligne. Alors que jusqu'à présent, les 10 000 acteurs du Web étaient peu ou rarement responsables des contenus diffusés sur leurs plateformes, les règles vont changer. Et elles vont davantage protéger les droits fondamentaux des Européens.

IPADOS 17

Ces deux iPad risquent d'être déclarés obsolètes par Apple

La prochaine mise à jour majeure d'iPadOS devrait laisser deux anciens modèles sur le banc de touche.

Quels seront les modèles d'iPad qu'Apple abandonnera à la sortie d'iPadOS 17 ? Chaque année, à quelques semaines de la WWDC, les rumeurs sur les futures mises à jour majeures d'iOS ou d'iPadOS vont bon train et ne s'avèrent pas toujours correctes. Mais de nouveaux éléments viennent corroborer la dernière rumeur en date concernant la liste des iPad qui ne seront pas compatibles avec iPadOS 17.

Deux anciens modèles bientôt déclarés obsolètes

Début avril, le compte Twitter @Fame_G_Monster, a publié un tweet listant les appareils qu'Apple aurait prévu de cesser de prendre en charge sous iOS 17 et iPadOS 17. Le message indiquait ainsi que l'iPhone 8, l'iPhone 8 Plus et l'iPhone X n'auraient pas droit à iOS 17, et que l'iPad de cinquième génération et les deux iPad Pro de première génération seraient quant à eux privés d'iPadOS 17. Connus pour avoir dévoilé par le passé des informations avérées sur les futures mises à jour logicielles d'Apple, l'auteur du tweet a depuis passé son compte en privé, rendant sa publication inaccessible publiquement. Cette liste d'appareils mis au ban par Apple semble se confirmer, au moins en ce qui concerne les iPad. Relayés par 9to5Mac, nos confrères d'iPhonesoft rapportent en effet avoir obtenu d'une source interne chez Apple la liste des iPad qui ne goûteront pas à iPadOS 17. Celle-ci confirme celle dévoilée sur Twitter au début du mois d'avril.

Et cela n'a finalement rien de très surprenant. L'iPad de cinquième génération, animé par une puce Apple A9 est sorti en 2017, tandis que les deux modèles d'iPad Pro de première génération, propulsés par un processeur Apple A9X ont été dévoilés en 2015. Quant aux autres anciens modèles d'iPad, s'ils restent compatibles avec iPadOS 17, ils seront sans doute privés d'un certain nombre de nouvelles fonctionnalités.

PRISE EN CHARGE MÉDICALE D'UNE MAROCAINE:

Le geste humanitaire de l'Algérie

Les hautes autorités du pays ont autorisé, ce samedi, un avion de la compagnie Saudi Arabian Airlines, qui traversait l'espace aérien algérien et se dirigeait vers la Maroc, d'atterrir à l'aéroport international Houari Boumediène d'Alger. Selon un communiqué du ministère de la Santé, l'atterrissage a été autorisé pour permettre la prise en charge médicale d'une ressortissante marocaine, âgée de 76 ans, voyageant à bord de l'avion, en raison d'un grave problème de santé.

La même source ajoute que « la citoyenne marocaine a été rapidement transférée au CHU à l'établissement public spécialisé, Salim Zemirli, où elle a reçu les soins nécessaires. Selon le ministère de la Santé, son état de santé est stable et ne suscite aucune inquiétude.

EXPLOSION D'UNE BOMBONNE DE GAZ À BEN IZGUEN (GHARDAIA)

Un décès, 4 blessés et 2 maisons endommagées

Un mort, quatre personnes blessées et deux maisons endommagées suite à l'explosion d'une bombonne de Gaz survenu vendredi en fin de journée dans le Ksar de Ben Izguen à Ghardaia, a-t-on appris auprès de la direction de la protection civile de Ghardaia.

L'explosion d'une bombonne de gaz butane, a entraîné l'effondrement total d'une maison et partiel d'une autre mitoyenne, a fait savoir le chargé de la communication à la PC de Ghardaia, soulignant que les éléments de la protection civile ainsi que l'équipe cynophile spécialisée dans la recherche des personnes ensevelies ont été dépêchés sur les lieux pour secourir les membres de l'habitation fortement endommagée par l'explosion.

Cet effondrement a causé la mort d'un nourrisson de 17 mois fils du propriétaire de la maison et quatre membre de la même famille, le père, 42 ans, l'épouse 28 ans et deux autres enfants de 07 et 05 ans présents sur lieux, blessés et souffrants de brûlures et évacués vers l'Hospital de Brahim Tirrichine de Ghardaia.

Trois blessés jugés graves ont été évacués par voie aérienne par les services de la protection civile vers l'hôpital spécialisé de Douéra (Alger), a-t-on appris également du directeur de la santé et de la population, Dr Ahmed Zenati.

Le chef de l'exécutif de la wilaya, Abdellah Abinour, accompagné du DSP et les membres de la commission de sécurité s'est déplacé sur les lieux de l'incident ainsi qu'au chevet des blessés, signale-t-on. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet incident.

SAISON ESTIVALE

14 décès par noyades en 48 heures

Durant la période du 13 au 15 juillet, les unités de la protection civiles sont intervenus, pour repêcher les corps de 14 personnes décédées par noyade, dont 12 victimes noyées en mer et 2 victimes immergées dans des plans d'eau. Les noyades en mer se sont produites dans les wilayas d'Annaba (un jeune homme âgé de 30 ans), El Tarf (un adolescent de 16 ans), Mostaganem (2 personnes âgées respectivement de 50 ans et 24 ans), Bejaia (un adolescent de 16 ans), Jijel (2 adolescents âgés respectivement de 17 ans et 16 ans), Skikda (3 jeunes hommes âgés respectivement de 24 ans et 21 ans), Oran (un jeune homme âgé de 18 ans) et Boumerdes (un homme âgé de 46 ans) Une personne, âgée de 42 ans, décédée noyée dans une retenue collinaire, de la wilaya d'EL Tarf et un enfant âgé de 13 ans décédé noyé dans un oued dans la wilaya de Mila. Les victimes ont été évacuées vers les structures sanitaires locales.

SELON L'ONU

165 millions de nouveaux pauvres en trois années de crises

Les récentes crises, du Covid-19 à l'envolée du coût de la vie, ont entraîné 165 millions de personnes dans la pauvreté depuis 2020, selon l'ONU, qui appelle à une « pause » des remboursements des dettes des pays en développement afin d'inverser la tendance. En raison de l'impact cumulé de ces chocs, 75 millions de personnes seront tombées dans l'extrême pauvreté (moins de 2,15 dollars par jour) entre 2020 et fin 2023 et 90 millions de plus sous la ligne de pauvreté de 3,65 dollars par jour, selon les projections du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

« Les pays qui ont pu investir dans des mesures de protection ces trois dernières années ont empêché un certain nombre de personnes de tomber dans la pauvreté », a commenté le patron du PNUD Achim Steiner dans un communiqué. Mais « dans les pays très endettés, il y a une corrélation entre haut niveau de dette, dépenses sociales insuffisantes et une hausse alarmante des taux de pauvreté », a-t-il insisté. Le PNUD réclame

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

Dimanche 16 Juillet 2023 <http://www.lesenjeuxeco.dz>



ainsi une « pause » des remboursements des dettes dans ces pays qui sont obligés

de choisir entre s'acquitter de leur dette et aider leur population.

GUERRE EN UKRAINE

Pour Poutine, l'objectif « principal » de l'accord sur le blé n'est pas « réalisé »

Le président russe rejette à demi-mot les propos de son homologue turc. La veille, Erdogan laissait penser que la signature de l'accord était courue d'avance.

Le président russe Vladimir Poutine a estimé samedi que le principal objectif de l'accord sur les céréales ukrainiennes, qui expire le 17 juillet, n'avait pas été atteint, lors d'un appel téléphonique avec son homologue sud-africain Cyril Ramaphosa. « Vladimir Poutine a souligné que les obligations fixées dans le mémorandum Russie-ONU sur la levée des obstacles pour l'exportation des produits alimentaires et engrais russes ne sont toujours pas remplies », a indiqué le Kremlin. « Le principal objectif de l'accord, la livraison de céréales aux pays dans le besoin, notamment sur le continent africain, n'est pas réalisé », poursuit

la présidence russe dans un communiqué rapportant cette conversation entre MM. Poutine et Ramaphosa.

La veille, le président turc Recep Tayyip Erdogan, médiateur entre Kiev et Moscou, a assuré que M. Poutine était « d'accord » pour prolonger cet accord vital sur les céréales ukrainiennes. Mais le Kremlin a nié avoir fait toute déclaration à ce sujet. Jeudi, Vladimir Poutine avait déjà déploré que « pas une seule » des demandes russes n'ait été prise en compte lors des négociations en vue de prolonger l'accord. Signé en juillet 2022 à Istanbul et déjà reconduit à deux reprises, l'accord expire lundi soir à minuit à Istanbul. Il a permis sur l'année écoulée de sortir près de 33 millions de tonnes de céréales des ports ukrainiens en dépit du conflit.

Samedi, le président sud-africain, selon

le Kremlin, a aussi évoqué avec Vladimir Poutine les préparatifs du sommet des Brics en Afrique du Sud fin août, où le dirigeant russe est invité malgré un mandat d'arrêt émis contre lui par la Cour pénale internationale. Toujours selon le Kremlin, les deux chefs d'État ont également discuté samedi du sommet Russie-Afrique, prévu fin juillet à Saint-Petersbourg; et de l'initiative pour une paix en Ukraine promue par plusieurs dirigeants africains. Vladimir Poutine et Cyril Ramaphosa « ont convenu » d'avoir un entretien bilatéral en marge de ce sommet en Russie, a précisé la présidence russe.

Agence.

ALGER-SAINT-PETERSBOURG

Des vols directs à partir du 27 juillet

Dans un communiqué publié ce samedi sur sa page Facebook, la compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé le lancement d'une nouvelle de transport aérien entre l'Algérie et la Russie.

Selon Air Algérie une nouvelle ligne reliant Alger à Saint-Petersbourg sera opérationnelle dès le 26 juillet prochain avec une fréquence de trois vols chaque semaine (durant les journées du lundi, mercredi et samedi).

Cette nouvelle ligne

permettra en outre aux voyageurs russes de s'ouvrir de nouveaux horizons, alors que certaines compagnies occidentales se voient forcées de contourner l'espace aérien russe, à cause des sanctions.

« Air Algérie ouvre aujourd'hui une nouvelle liaison vers Saint-Petersbourg, qui rapproche encore plus nos deux pays, mais qui rapproche aussi le continent africain de la Russie. Cela donne en outre la possibilité aux clients de la compagnie en Russie de voyager sur le réseau

vers le monde entier, via l'aéroport international d'Alger », affirme Yacine Benslimane, Pdg d'Air Algérie au site d'information « Sputnik ».

Les vols directs entre Saint-Petersbourg et Alger seront lancés fin juillet, à raison de trois fois par semaine, avait récemment annoncé la compagnie. Une liaison entre Moscou et la capitale algérienne existe déjà. L'aéroport Houari Boumediène d'Alger permet par la suite un accès à plus de 75 destinations dans le monde.

CÉRÉALES

La Chine réalise une récolte exceptionnelle d'été

La Chine a connu une nouvelle année de récolte exceptionnelle de céréales d'été malgré soit plus de 146 millions de tonnes, malgré l'impact des conditions météorologiques défavorables, selon des données officielles publiées samedi. La production de céréales d'été de la Chine a totalisé 146,13 millions de tonnes cette année, soit une baisse de 0,9% ou 1,27 million de tonnes en glissement annuel, précisent les données du Bureau d'Etat des statistiques. La superficie ensemencée en céréales d'été en Chine a augmenté pendant trois années consécutives, atteignant 26,61 millions d'hectares en 2023. Plus de 23 millions d'hectares de blé ont été ensemencés, soit une augmentation de 0,4% en base annuelle. Pour inciter les agriculteurs à cultiver des céréales, le gouvernement central a continué à augmenter le prix d'achat minimum du blé et leur a accordé des subventions ponctuelles, a expliqué Wang Guirong, un fonctionnaire du bureau. « La récolte exceptionnelle de céréales d'été jettera une base solide pour stabiliser la production annuelle de céréales et apportera un soutien important à la promotion d'une reprise économique durable », a estimé M. Wang.